

PANEL SOCIO-ECONOMIQUE
"Liewen zu Lëtzebuerg"

Document PSELL n° 50

Mars 1993

LES EFFETS DE LA PROTECTION SOCIALE
dans
LA COMMUNAUTE EUROPEENNE

Contribution au Programme
"Convergence en matière de Protection sociale"
(Commission C.E., DG V)



P.Hausman

CEPS/Instead
Walferdange
Grand-Duché de Luxembourg

1993

Document produit par le

CEPS /Instead

***CENTRE D'ETUDES DE POPULATIONS, DE PAUVRETE
ET DE POLITIQUES SOCIO-ECONOMIQUES***

*B.P. 65, L-7201 Walferdange
tél. (352) 33 32 32 - 1 - Fax. 33 27 05*

Président: Gaston Schaber

ISBN 2-87987-008-9

LES EFFETS DE LA PROTECTION SOCIALE DANS LA COMMUNAUTE EUROPEENNE

Introduction		4
1. Organisation de la démarche		8
1.1 Le poids de la Protection Sociale.....		8
1.2 Les effets de la Protection Sociale.....		8
1.3 Eléments méthodologiques de la démarche.....		10
2. Les ménages dont le niveau de vie est dépendant de la Protection Sociale		19
2.1 La distribution des taux de pauvreté: premier bilan.....		19
2.2 En l'absence de Protection Sociale.....		19
2.3 Les ménages "sécurisés" par les transferts de la Protection Sociale: second bilan.....		21
3. Les dépenses de la Protection Sociale		23
3.1 Taux de pauvreté et dépenses de Protection Sociale.....		23
3.2 Les modalités de fonctionnement de la Protection Sociale.....		23
4. Approche synthétique des interventions de la Protection Sociale		29
4.1 Taux de réduction des ménages à sécuriser.....		29
4.2 Taux de réduction du fossé de pauvreté.....		30
4.3 La destination des transferts.....		32
5. L'effet spécifique des principales prestations de la Protection Sociale		36
6. Les caractéristiques des ménages pauvres		
Conclusions.....		38

LES EFFETS DE LA PROTECTION SOCIALE

Introduction

On prétend parfois que la protection sociale constitue le domaine qui différencie le plus les pays de la Communauté. Mais, peut-être n'est-ce qu'une apparence?

Il est vrai que deux conceptions différentes ont inspiré l'évolution des systèmes de Protection Sociale en Europe. Si deux modèles se sont imposés progressivement, celui de Bismarck et celui de Beveridge, il ne faut cependant pas oublier que ce dernier ne s'est développé qu'au cours de la seconde guerre mondiale.

De plus, au cours des dernières décennies, on a assisté à de nombreux rapprochements entre ces deux modèles si bien qu'on peut difficilement parler aujourd'hui, d'un système purement beveridgien ou bismarckien. Chaque système a subi des transformations qui ont conduit à réduire les écarts qui les séparaient au départ.

Ce n'est donc pas un hasard si, dans le contexte actuel du développement du marché unique, on voit émerger l'idée de convergence entre les systèmes nationaux de protection sociale. L'idée de convergence vient ainsi sanctionner un état de fait, le rapprochement entre les deux modèles; elle anticipe aussi sur la communauté d'intérêts qui s'est formée entre les Etats-membres à l'approche des échéances difficiles que ceux-ci vont devoir affronter prochainement.

- Il ne pourrait donc être question de convergence si les conditions de départ à un tel mouvement n'étaient d'ores et déjà réunies. Ces conditions initiales pourraient inclure deux points:

1. la réduction appréciable des différences qui existaient, dans les pays, entre les systèmes obéissant à deux impératifs différents; les transformations subies par les deux systèmes originels font qu'aujourd'hui il y a de plus en plus de superpositions entre ceux-ci; désormais, on se trouve moins en présence de deux protections sociales qui s'excluent que d'une variété de solutions nationales où les dosages entre les mesures plutôt bismarckiennes et beveridgiennes révèlent davantage une volonté de combler les lacunes d'un système de base que d'une défense à tout prix des principes fondateurs de celui-ci.

2. la nécessaire adaptation des systèmes existants aux transformations actuelles ou prochaines de nos sociétés.

La reconnaissance de cette nécessité représente sans doute l'argument le plus fort en faveur de l'idée de convergence. Car, si des différences subsistent encore entre les divers régimes de protection sociale, on peut penser qu'elles pèseront peu face à la massivité des problèmes que chaque système aura à affronter et à résoudre au cours de la période actuelle et, plus encore, durant les premières décennies du siècle prochain.

Or, ces problèmes ont une caractéristique commune: ils apparaissent tous de la même façon, et avec une intensité comparable, dans tous les états-membres. Ces problèmes liés aux transformations structurelles de nos pays imposent un ajustement, sinon une rénovation plus complète des systèmes actuels de protection socialisée. La dynamique amorcée par ces transformations pourrait ainsi conduire à un tournant ou à une nouvelle phase de la politique sociale dans nos pays. La fin du siècle dernier avait vu naître les principes fondamentaux d'une institutionnalisation de la Politique Sociale aux fins de préserver l'ordre social et économique de l'époque (la "question ouvrière"): en quelque 150 années, on est passé progressivement des solidarités de base et de l'assistance caritative aux régimes des assurances sociales libres et, finalement, à l'instauration de la Sécurité Sociale obligatoire¹.

L'évolution du contexte économique et socio-démographique comprend désormais des ferments nouveaux. Cette situation originale doit être reconnue pour ce qu'elle est et pour ce qu'elle révèle: un risque de rupture de nos régimes traditionnels de protection sociale qui s'avèrent de plus en plus incapables de couvrir des situations inédites.

De ce point de vue, il est évident que la confrontation entre deux modèles de protection sociale divergents constitue un aspect dépassé de la problématique. L'enjeu est devenu beaucoup plus général et peut se résumer à une question:

Comment faut-il aménager la protection sociale de nos populations compte-tenu de l'évolution de leurs caractéristiques et des risques nouveaux qu'elles encourent et encourront dans le cadre de l'évolution socio-économique actuelle?

Les protections sociales en vigueur dans les pays européens continuent à se référer, au moins implicitement, à des conceptions **traditionnelles** du travail et de la famille. Ces protections ont été élaborées à une époque où les frontières de tels domaines étaient encore précises et visibles et dans une perspective où de nombreux risques pouvaient n'être que des risques temporaires. Enfin, le financement des prestations ne présentait pas de difficultés majeures, insurmontables parce que certains régimes n'étaient pas encore parvenus à maturité ou parce que les conditions démographiques de l'époque jouaient en faveur du régime retenu.

Tous ces éléments qui assuraient un équilibre entre les objectifs de la protection sociale et les conditions environnantes sont de plus en plus différents ou incertains. De même, les références semblent aujourd'hui vacillantes sinon déjà dépassées.

- **Le processus de vieillissement** démographique dans lequel s'inscrit la population européenne menace, par exemple, l'équilibre actuel entre les intérêts des actifs et des retraités. Le niveau de vie des retraités n'est pas seul en cause ici. Par le biais des taux de chargement et des cotisations volontaires à des régimes de retraite complémentaires, le niveau de vie des actifs

1. A.PIASER: "Les mouvements longs du capitalisme belge", Vie Ouvrière, Bruxelles 1986.

pourrait donc être aussi remis en question.

Les conséquences associées au vieillissement démographique ne s'arrêtent cependant pas là; il faut en effet compter avec la multiplication des dépenses de soins de santé résultant de la croissance des effectifs de personnes âgées (et, surtout, des personnes âgées de 80 ans et plus; voir: P.HAUSMAN, EUR12, Evolution socio-démographique de l'Europe des Douze -EUR12- Document PSELL N° 51).

Et il ne faut pas non plus négliger le fait que ce processus altérera aussi l'équilibre entre les différentes générations, et donc le marché du travail.

- **La famille actuelle** se présente sous divers profils, moins saisissables qu'auparavant (cfr. P.HAUSMAN, EUR12, ibidem). Si la famille modale vers laquelle on tend, correspond à un couple d'adultes chargés d'un enfant, cela signifie aussi en contrepartie:

- * une régression des familles élargies où pouvait s'exercer une solidarité privée entre plusieurs générations;
- * une diminution des familles nombreuses;
- * un déclin de la nuptialité;
- * un développement des unions consensuelles et des naissances hors mariage;
- * un développement des effectifs de familles éclatées et des familles recomposées.

La plupart de ces données sont, de par leur intensité, nouvelles pour la protection sociale. Et même si certaines n'ont pas eu, jusqu'ici, d'impact direct sur la forme **actuelle** de protection socialisée, il serait difficile de prétendre

qu'elles ne reconditionnent pas toutes le champ social dans lequel s'insère cette protection, à moins qu'elles ne définissent de nouveaux besoins de protection.

Le développement des ménages "duo" (ménages dans lesquels les deux partenaires exercent chacun une profession) s'inscrit aussi dans cette nécessité d'ouverture de la protection sociale à de nouvelles préoccupations, permettant -par exemple- aux mères d'aujourd'hui de mieux concilier leur vie familiale et leur vie professionnelle. Il en va de même pour d'autres situations marquées par la précarité du lien familial (cfr. familles monoparentales,...)

Ces quelques exemples montrent qu'effectivement l'idée de **risque à couvrir** doit changer et s'adapter aux conditions sociales nouvelles.

- La structure du **marché du travail** se modifie. L'accès à celui-ci se fait plus tardivement pour les jeunes mais les départs interviennent de plus en plus tôt pour les travailleurs âgés (cfr. EUR12, ibidem).

De même, la protection sociale doit s'ajuster à une donnée nouvelle: la **persistance** de taux de chômage élevés, en particulier chez les jeunes. Cette situation d'urgence a conduit de nombreux pays ou régions à instaurer des filets de sécurité supplémentaires; mais elle conduit aussi à s'interroger à propos du risque représenté par l'existence d'une couche sociale (croissante?) qui serait maintenue de façon durable en-dehors de la force de travail, sinon en zone de pauvreté.

Enfin, la **mobilité** des travailleurs tend à s'accroître. Cette mobilité ne doit pas s'entendre seulement sur un plan géographique (où des mesures de protection existent déjà à l'échelon communautaire) mais aussi sur un plan professionnel. Aux côtés des emplois réguliers, dotés de la sécurité sociale traditionnelle, se développent de nouvelles formes d'emploi flexibles qui se caractérisent de plus en plus par:

- temps partiel
- contrat à durée déterminée
- protection sociale s'écartant des normes traditionnelles
- alternance de métiers différents.

Depuis 1980, l'effectif des travailleurs soumis à de telles conditions ne cesse d'augmenter.

Si l'on perçoit bien le rôle de ce type d'emplois dans la conjoncture actuelle, il reste cependant à s'interroger sur les risques possibles d'une fréquentation du marché du travail, sinon d'une évolution vers ce que l'on pourrait nommer une dé-réglementation des formes traditionnelles d'emploi et ses implications pour la protection sociale.

Chapitre 1

Organisation de la démarche

1.1. Le poids de la Protection Sociale

Réduire la protection sociale à un ensemble de coûts pour l'économie constitue une simplification qui repose sur une analyse tronquée de la réalité. Cette présentation passe, en effet, sous silence ce que serait le coût de la "non-protection sociale".

On oublie trop souvent que les systèmes de protection sociale n'ont pas pour **seule** fonction de préserver ou maintenir le niveau de vie des ménages/personnes lorsque surviennent certains risques; par et au-delà de cette fonction, la protection sociale assure un autre rôle essentiel dans la régulation de l'ordre social.

L'existence quasi naturelle de cette protection dans notre paysage social occulte l'une des raisons majeures qui présidèrent à l'institutionnalisation des assurances sociales et à l'intervention de l'Etat dans ce domaine.

1.2 Les effets de la protection sociale

De même qu'il est courant (et facile) de réduire la protection sociale à la somme de ses dépenses, on retrouve aussi une tendance prononcée à la définir **négativement**. Cette insistance à propos de ses échecs et lacunes peut sans doute

Parmi les services rendus par la protection sociale, on élude facilement la part importante qui lui revient dans la **cohésion sociale**. Certains auteurs¹ vont même plus loin lorsqu'ils identifient, parmi les missions de la protection sociale, celle de garantir les conditions nécessaires à l'obtention et au maintien d'un haut niveau de compétitivité dans nos pays.

Il s'agit là, évidemment, d'un argument qui met en pièces toute tentative réductionniste de la protection sociale à un simple compte déficitaire de l'économie.

L'approche proposée dans ce document va tenter de mettre en valeur ce rôle essentiel que la protection sociale assure dans l'équilibre de nos pays.

être comprise de nombreuses façons, mais il semble que la difficulté particulière à mettre en évidence les effets spécifiques de la protection sociale ne soit pas étrangère à ce mode de perception.

.....
1. J. DEJIMBE, "La convergence des Objectifs et Politiques de la Protection Sociale", in "Europe Sociale", suppl. 5/92, C.C.E.,

Afin de contourner ce piège, la démarche adoptée s'appuie sur deux types de bilans:

- le premier type est classique; il s'agit surtout de partir d'un constat qui situe, globalement, le résultat "final" de l'action engagée par la Protection sociale; l'estimation du taux de pauvreté relative dans chaque pays (ou région) nous servira ici de référence;

- le second type de bilan est sans-doute moins connu; il s'appuie sur l'état des situations estimées "avant" et "après" l'intervention de la protection sociale sur le niveau de vie des ménages.

Cette procédure offre un certain nombre d'avantages dans la mesure où, entre autres, elle permet:

a. de replacer la population (ici, la population des ménages) dans une situation "fictive", caractérisée par l'absence de toute protection sociale (les revenus des ménages sont calculés en excluant les différents transferts assurés par les régimes de protection sociale);

b. de visualiser l'importance des transferts monétaires en provenance de la protection sociale (les revenus disponibles nets des ménages, après transferts, sont comparés aux revenus avant transferts).

c. d'estimer le montant budgétaire qui serait nécessaire pour éradiquer complètement la pauvreté (c'est à dire l'effort financier supplémentaire, à charge de la protection sociale, pour

élever les revenus des ménages "pauvres après transferts" jusqu'au seuil de pauvreté de référence).

Dans le cadre de ce chapitre, les possibilités d'analyse accessibles grâce à cette procédure ne seront pas toutes utilisées. On s'en tiendra, en effet, aux indicateurs les plus généraux.

Il faut, enfin, insister sur un dernier point. La démarche proposée a été élaborée dans une perspective comparative; il est ainsi possible de confronter les résultats obtenus selon une méthode commune qui est appliquée dans les différents états-membres de la Communauté (à l'exclusion du Portugal et du Danemark).

Ces résultats ne doivent cependant pas être compris comme une tentative d'évaluation de l'efficacité des différents régimes de protection sociale impliqués dans cette approche comparative. Cette dernière présente, en effet, certaines limites techniques incompatibles avec la portée d'un tel objectif.

Ces limites seront précisées au point suivant. En outre, il est normal d'évacuer de cette tentative tout souci d'évaluation normative dans la mesure où les états-membres ne se trouvent pas tous sur un pied d'égalité parce que:

- la nature et l'ampleur des problèmes qu'ils ont à traiter sont différentes;

- l'importance des budgets consacrés à la protection sociale varie d'un état à l'autre;

- la protection sociale a suivi des développements historiques différents d'un état à l'autre.

Les résultats présentés doivent donc être appréhendés à un autre niveau.

* Il s'agit, tout d'abord, d'une première tentative englobant un aussi large éventail de pays dans une opération menée dans une perspective micro-socio-économique (les données de base émanent, non pas des comptes nationaux, mais d'informations collectées dans la population des ménages de chaque pays).

Comme pour toute opération de ce genre, une certaine prudence s'impose et les résultats sont -avant tout- à interpréter dans une perspective

descriptive.

* Ensuite, le rapprochement d'informations couvrant ici les situations concrètes de protection sociale dans la communauté doit, en priorité, nous inciter à identifier les points communs partagés par les différents états-membres à cet égard. Lorsque nous serons parvenus à la fin de ce chapitre, on se rendra compte que les indicateurs disponibles témoignent plus en faveur d'une large communauté de préoccupations et moins en faveur d'une divergence entre les modèles de protection sociale existants.

1.3 Eléments méthodologiques de la démarche

1.3.1 Les données de référence

Les études consacrées à la protection sociale s'appuient habituellement sur des bilans généraux (recettes/dépenses) établis à partir de comptes nationaux; jusqu'à une date récente, les comparaisons inter-pays réalisées sur base de ces agrégats étaient limitées à des indicateurs relativement grossiers en raison de la disparité des informations disponibles.

Les travaux développés par le service SESPROS (Statistiques intégrées de la protection sociale) d'EUROSTAT permettent, aujourd'hui, de dépasser ce premier niveau de comparaison. Le chercheur concerné par ce domaine a désormais accès à une information plus étendue et directement comparable

entre les pays de la Communauté européenne. Cette information constitue évidemment une source privilégiée pour la démarche présentée dans le cadre de ce chapitre.

La description des effets de la protection sociale dépasse cependant le niveau fourni par de tels bilans généraux. Ainsi, la répartition fonctionnelle des prestations indique -à coup sûr- les orientations prioritaires de tel ou tel régime de Protection; mais elle ne permet -en aucun cas- de déduire la moindre tendance en ce qui concerne les conditions de vie concrètes de la population. Trop d'éléments interviennent dans cette procédure de distribution¹ pour qu'une telle déduction soit fiable.

1. y compris le montant des dépenses de Protection Sociale exprimées par habitant.

Pour atteindre ce niveau de précision, la seule solution raisonnable implique une collecte de l'information auprès des ménages eux-mêmes.

Ce mode d'approche "micro-socio-économique" a été, pendant longtemps, confiné au seul niveau national. La disparité des méthodes de collecte interdisait, en effet, toute tentative de comparaison au plan international. Cette situation se modifie à partir de 1978, date à laquelle les programmes de lutte contre la pauvreté, développés par la Commission des Communautés Européennes, ont permis d'expérimenter les premières études comparatives dans le domaine micro-socio-économique¹.

L'examen des effets de la protection sociale proposé dans ce chapitre repose principalement sur l'exploitation des données de cet ordre. L'approche comparative sera appliquée à :

- 9 pays (+ 1 région) membres de la Communauté européenne
- ainsi qu'aux USA.

Vu les difficultés à réunir de telles informations, il était impossible de disposer d'études se rapportant toutes à une seule et même année. La période de référence s'étend donc de 1984 à 1988. Les dix pays (et régions) traités dans ce chapitre sont présentés dans le tableau suivant. Deux programmes de recherche ont fourni des données de référence permettant ainsi une standardisation déjà avancée de l'information nécessaire.

- Dans le programme "EUROPASS", cette standardisation a été assurée avant la collecte des données, grâce à une concertation entre les centres de recherche impliqués dans ce programme.

- Dans le programme "LIS", les données font l'objet d'une harmonisation après les procédures de collecte.

Europass: European research on poverty and social security

Ce programme financé par la Communauté Européenne, a réuni cinq pays et deux régions (Belgique, Grèce, Irlande, Luxembourg, Pays-Bas, Lorraine(FR), Catalogne (Esp.).

Les travaux des sept centres de recherche impliqués dans le programme Europass ont été coordonnés par le Professeur Herman Deleeck (C.S.B. UFSIA Antwerpen). Ces travaux ont permis de jeter les bases d'une approche comparative de la pauvreté entre les pays-membres de la Communauté Européenne. Le thème central de ce programme concernait l'élaboration et la comparaison d'indicateurs et de seuils de pauvreté ainsi que l'adaptation des divers systèmes de sécurité sociale à la lutte contre la pauvreté.

Une synthèse de ces travaux a été publiée dans "Poverty and Adequacy of social security in the EEC", Edited by H.Deleeck, K. Van den Bosch, Lieve de Lathouwer, AVERBURY, 1992, Aldershot, Hampshire, England.

L.I.S : Luxembourg Income Study: étude internationale comparative sur la distribution des revenus dans les pays industrialisés.

- Elle constitue une banque de données micro-économiques et sociales (anonymisées) composée actuellement de plus de trente-cinq sets de données, fournis par les vingt pays membres de la LIS. Elle est à la disposition de tous les chercheurs et analystes des pays membres et est utilisée en télécommunication sur plusieurs continents par plus de deux cents scientifiques, à raison de dix à vingt tâches par jour. Elle permet de faire des analyses comparatives en matière de politiques socio-économiques, concernant p.ex. les différents types de programmes se rapportant à la pauvreté, l'adéquation des revenus à l'âge de la retraite, la répartition du bien-être économique en général.

- Cette banque de données est accessible au C.E.P.S. /Instead, Walferdange, Grand-Duché de Luxembourg.

1. La première étude de ce genre a été décrite dans : Schaber G., Dickes P., Hausman P., Gailly B., Vrancken J., Born M., Wirtgen G. et al. - Pauvreté persistante/ Grande région - Walferdange/ Luxembourg: Groupe d'études pour les problèmes de la Pauvreté, 1980. (Etude comparative transnationale pour la Commission des Communautés Européennes- Projet n° 28). On trouve aussi des extraits de cette étude in " La Pauvreté, Mondes en développement", n° 45, Tome 12, 1984, Gordes, Bruxelles, ISMEA, Paris.)

Pays	Année	Institutions responsables de l'étude/la collecte	Base de données
1. Belgique	1988	Centrum voor sociaal beleid UFSIA - Antwerpen	Europass
2. Catalonia Espagne	1988	Gabinet d'Estudis Socialis Barcelona	Europass
3. Grèce	1988	National Center of Social Research - Athènes	Europass
4. Irlande	1987	Economic and social research Institute/ Dublin	Europass
5. Luxembourg	1986	CEPS, Walferdange	Europass
6. Pays-Bas	1986	Instituut voor Wetenschappelijk onderzoek, IVA subfaculteit voor sociaal zekerheid wetenschappen Tilburg	Europass
7. France	1984	INSEE (Enquêtes sur les revenus fiscaux)	LIS ¹
8. R.F.A	1984	Deutsches Institut für Wirtschaftsforschung (German socio-economic panel)	LIS
9. U.K	1986	(Family Expenditure Survey) ESRC - Data Archive - University of Essex	LIS
10. Italie	1986	("Bank of Italy Income Survey") Banca d'Italia	LIS
11. USA	1986	Census Bureau, Washington D.C.	LIS

1.3.2 La ligne de pauvreté

La démarche proposée pour cette étude implique le calcul d'une ligne de pauvreté.

Parmi les nombreuses solutions possibles, nous avons retenu une méthode de calcul qui a déjà été utilisée, à plusieurs reprises, dans le cadre d'études européennes².

Cette méthode s'applique à des micro-données relatives à des ménages et fixe le seuil de pauvreté à 50 % du revenu disponible moyen, ce revenu étant ajusté par une échelle d'équivalence propre à chaque type de ménages selon les règles

suivantes:

	Poids
Premier adulte du ménage	1.0
Pour tout adulte supplémentaire	0.7
Pour chaque enfant à charge	0.5

Le facteur d'équivalence est donc calculé selon la formule:

$$FC = 1 + 0,7 (A-1) + 0,5C$$

(A = Adulte; C = Enfant)

La ligne de pauvreté est prise comme proportion (ici = 50%) du "revenu disponible moyen par équivalent-adulte".

1. Les données provenant de la LIS ont été analysées grâce au concours de Monsieur Uwe WARNER (LIS/CEPS).

2. Il s'agit de la ligne de pauvreté proposée en 1981, par R.Hauser dans le cadre du premier programme communautaire de lutte contre la pauvreté. Cette ligne est aussi l'une des variantes disponibles dans le rapport O'Higgins et Jenkins (2d programme; 1987). Enfin, dans le programme Europass, elle est désignée par l'expression "E.C.Standard".

* Le revenu disponible (RD) est défini comme l'ensemble des revenus des ménages (revenus directs + indirects), exempts d'impôts, par année.

* Pour chaque ménage, le revenu disponible par équivalent /adulte (E) est égal au Revenu disponible (RD) divisé par le facteur d'équivalence appropriée pour le ménage (FC):

$$E = \frac{RD}{FC}$$

* Pour un ménage composé d'une personne, la ligne de pauvreté (P_1) correspond à la moitié de la valeur moyenne des revenus disponibles par équivalent -adulte de cette catégorie de ménages:

$$P_1 = \frac{E1}{2}$$

* Les lignes de pauvreté pour les ménages composés de deux personnes et plus sont dérivées:

- par multiplication de la ligne de pauvreté calculée pour une personne seule (P_1) et de l'échelle d'équivalence appropriée au ménage considéré (taille et composition).

Ainsi, la ligne de pauvreté correspondant à un ménage composé de deux adultes et d'un enfant à charge est calculée comme suit:

$$\frac{E1}{2} * 2.2$$

1.3.3 Mesure des effets de la protection sociale dans la lutte contre la pauvreté.

a. Les effectifs de ménages pauvres et le fossé de pauvreté

La technique que nous utiliserons pour mesurer les effets de la protection sociale a été proposée, à l'origine par Beckerman (1979)¹.

Cette technique combine, d'une part, l'approche classique qui permet d'évaluer la pauvreté en terme d'effectifs d'individus/ménages pauvres ("headcount") et, d'autre part, la notion de fossé de pauvreté ("poverty gap").

* les approches classiques de la pauvreté limitent l'évaluation de celle-ci au décompte des seuls "ménages pauvres", c'est-à-dire aux ménages dont le revenu net disponible est inférieur au seuil de pauvreté. Cette méthode, pratique en raison de sa simplicité, ne fournit cependant qu'un aperçu partiel du phénomène étudié. Et, il n'est pas interdit de penser qu'elle présente, en outre, d'autres limites dès lors qu'il est question de comparer les effectifs de ménages pauvres enregistrés dans plusieurs pays.

Ces limites sont encore plus graves si l'objectif poursuivi concerne l'évaluation de l'impact des dépenses publiques sur la pauvreté. L'estimation de la proportion de ménages pauvres ne fournit, en effet, aucune indication sur l'intensité propre du phénomène dans le sens où un taux identique de ménages pauvres peut, en réalité, correspondre à des situations concrètes très différentes:

1. BECKERMAN, W. "Poverty and the Impact of Income Maintenance Programmes, I.L.O., Genève, 1979.

- les ménages pauvres peuvent être concentrés dans une zone proche de la ligne de pauvreté
- ou se répartir à des distances plus éloignées de cette ligne.

Le recours à l'estimation du fossé de pauvreté va permettre de rendre mieux compte de cet aspect lié au degré ou à l'intensité de la pauvreté. Cette notion de "poverty gap" telle que Beckerman l'a définie, recouvre "la somme cumulée des revenus déficitaires des ménages par rapport à la ligne de pauvreté. Autrement dit, le fossé de pauvreté représente le budget qui serait - théoriquement- nécessaire pour élever le revenu des ménages pauvres jusqu'au seuil de pauvreté considéré.

b. Les mesures AVANT et APRES transferts de la Protection Sociale

Le mode d'intervention de la protection sociale ne peut cependant pas être apprécié de façon "absolue", c'est-à-dire sur base d'une confrontation unique

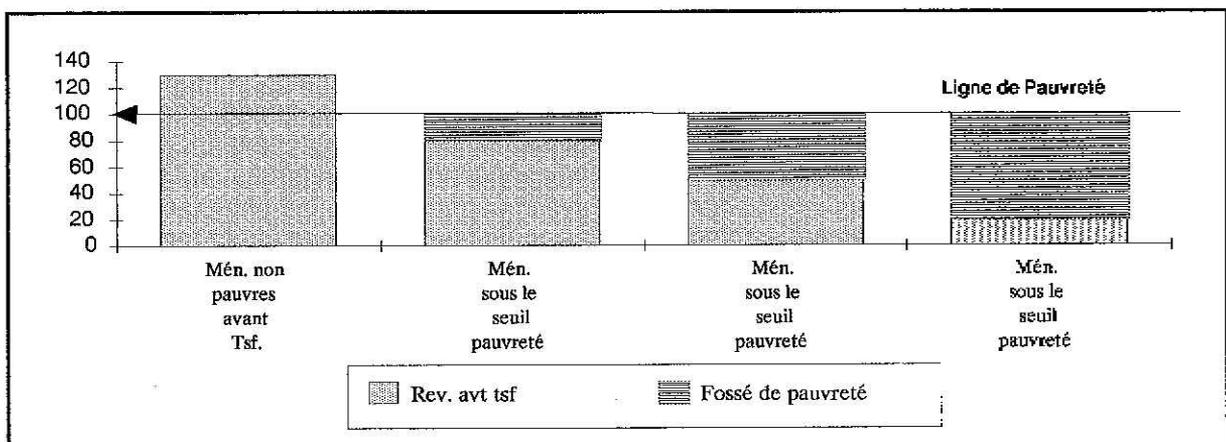
entre le revenu final des ménages et le seuil de pauvreté. Une solution de ce genre occulterait justement la plus grande part de l'action de la protection sociale. Afin de relativiser cette intervention et de mieux souligner toute son importance, il est nécessaire de procéder en deux temps:

1. Situations avant transferts

Le premier temps de la démarche va nous conduire à comparer les revenus primaires (revenus nets hors transferts) des ménages avec la ligne de pauvreté; cette étape préliminaire permettra donc de préciser les différentes positions qu'**occuperaient** les ménages -par rapport à la ligne de pauvreté- en l'**absence** d'intervention de la protection sociale.

Comme le montre le schéma 'A', certains ménages se trouvent hors de la zone à "risque de pauvreté" grâce à leurs seuls revenus primaires tandis que d'autres ménages disposent -dans ce cas de figure- de revenus inférieurs à la ligne de pauvreté.

Schéma A: Situation avant réception des transferts



Du point de vue de l'évaluation des effets de la protection sociale, ce sont bien sûr ces derniers ménages qui nous intéresseront avant tout.

Leur proportion varie, d'un pays à l'autre, en fonction de la répartition des revenus primaires; il en va de même pour la distance qui les sépare de la ligne de pauvreté¹ puisqu'il s'agit de ménages dont le niveau de vie dépend de l'intervention de la protection sociale. Dans le cadre de cette étude, ces ménages seront désignés comme "ménages à sécuriser"² dans la mesure où le maintien de leur niveau de vie est **subordonné** aux prestations versées par la protection sociale.

Au-delà des proportions des ménages dépendant de la Protection sociale, cette première étape apporte aussi une indication capitale pour la suite de l'étude grâce à une estimation de l'importance du "fossé de pauvreté" qui existerait en l'absence de la protection sociale.

2. Situations après transferts

Dans un second temps, il est possible de comparer l'importance de ce fossé avant et après réception des transferts et d'en estimer ainsi la réduction attribuable à l'intervention de la protection sociale.

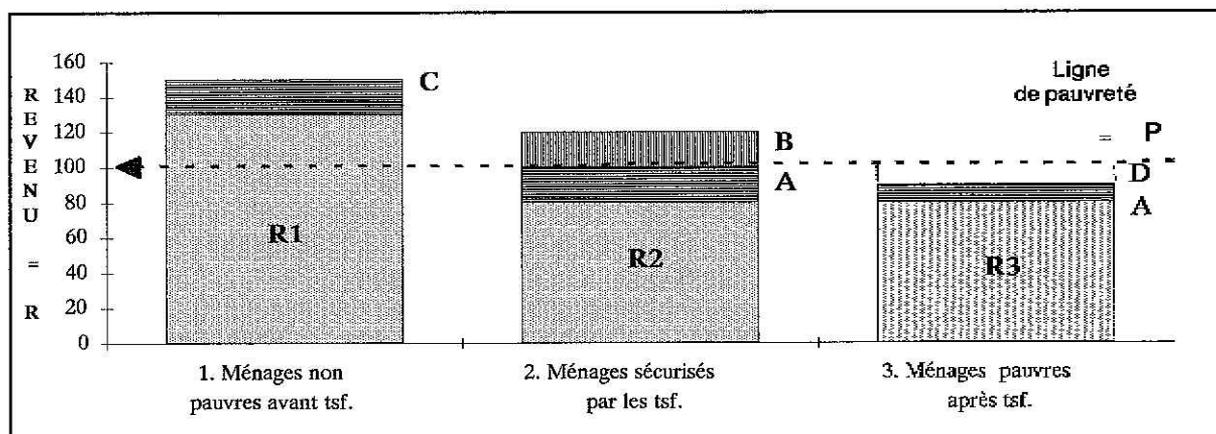
Celle-ci aura donc un double effet; l'action des transferts sociaux sera, d'une part, appréciable au niveau de la proportion de "ménages à sécuriser" qui sera effectivement "sécurisée" (ce sont les "ménages non-pauvres" grâce à la protection sociale) et, d'autre part, au niveau de la réduction du fossé de pauvreté.

Le schéma 'B'³ résume les différentes situations qui se présentent à la suite de l'intervention de la protection sociale:

Si R/// représente les revenus primaires
 Si T = représente les transferts et
 $A + B + C =$ l'ensemble des transferts
 Si P = ligne de pauvreté

Les trois types de situations peuvent être résumés comme suit:

Schéma B: Situations après réception des transferts sociaux



1. Le fossé de pauvreté correspond à la surface comprise entre la ligne de pauvreté et le niveau des revenus de ces ménages.
2. Beckerman appelait ces ménages : les ménages pauvres avant transferts
3. Ce schéma nous a été suggéré par Monsieur R. Kieffer, IGSS, à Luxembourg; il présente une vision plus proche de la réalité que le schéma synthétique proposé par Beckerman (cfr. schéma C.)

Situation de type I: ménages non-pauvres avant transferts

$$R_1 > P, \Rightarrow C = T$$

Situation de type II: ménages sécurisés par les transferts

$$0 < R_2 < P, R_2 + T > P \Rightarrow A+B = T; A = P-R_2; B = (R_2 + T) - P$$

Situation de type III: Ménages non sécurisés par les transferts (ménages pauvres)

$$0 < R_3 < P; R_3 + T < P \Rightarrow A = T; D = P - (R_3 + T)$$

c. Trois mesures synthétiques de l'effet des transferts

La distribution des transferts sociaux par rapport à la ligne de pauvreté peut être ensuite résumée par un schéma plus général (cfr. schéma C).

Partant de cette représentation graphique, on peut proposer -pour cette étude- trois indices susceptibles de retracer les effets de la protection sociale:

1. Taux de réduction des "ménages à sécuriser":

$$\frac{\text{Effectif des ménages sécurisés par la Protection sociale}}{\text{Effectif des ménages à sécuriser}}$$

2. Taux de réduction du fossé de pauvreté:

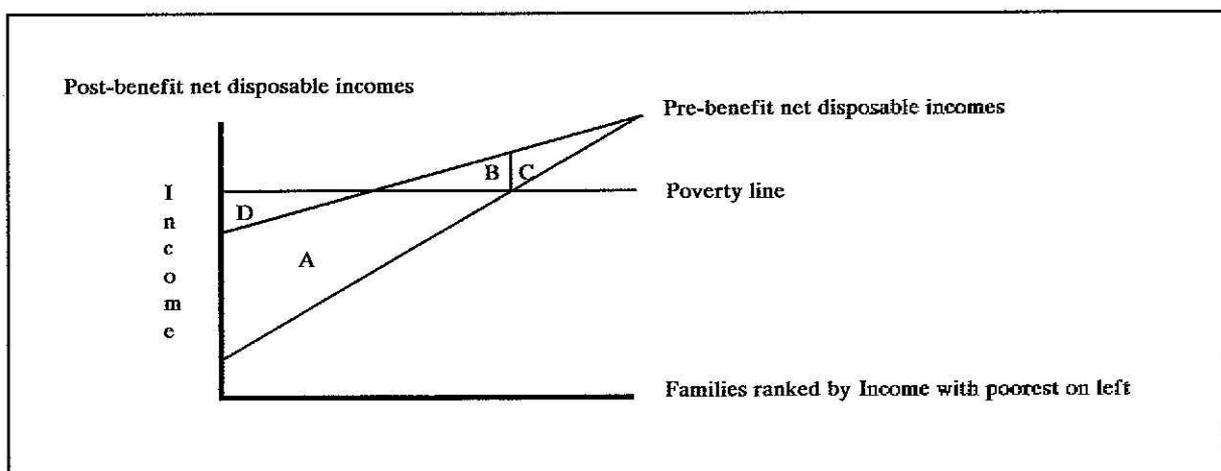
$$\frac{A}{A + D}$$

3. Efficacité nette des transferts:

$$\frac{A}{A + B + C}$$

Ce dernier indice nous renseigne sur l'importance de la part des transferts destinés à combler le fossé de pauvreté.

Schéma C: Modèle de distribution des transferts sociaux par rapport au seuil de pauvreté



(Beckerman, 1979)

Dans le schéma 'C', les différentes surfaces sont définies comme suit:

$A + B + C =$	somme totale des transferts
$A + B =$	montant des transferts perçus par les ménages situés sous la ligne de pauvreté, avant intervention de la protection sociale
$A + D =$	fossé de pauvreté avant transferts
$D =$	fossé de pauvreté après transferts

1.3.4 Portée et limites de la démarche

Certains ont vu, dans la démarche proposée par Beckerman, une méthode permettant de mesurer l'efficacité de la protection sociale. Pareil objectif nécessiterait, en réalité, des moyens bien différents de ceux dont on dispose pour la présente étude. Par ailleurs, les fondements d'une telle perspective ont déjà fait l'objet de certaines critiques¹ tandis que Beckerman lui-même ne reconnaissait aucune valeur normative à sa méthode.

Il convient toutefois de porter à l'avantage de celle-ci le fait qu'elle facilite -grâce à la notion de fossé de pauvreté- les comparaisons entre pays différents; de plus, elle fournit une perspective privilégiée pour isoler le rôle tenu par la protection sociale dans le maintien du niveau de vie des ménages.

Mais, il ne faut certainement pas abuser de ces deux atouts et, encore moins, imaginer que cette méthode fournirait une base irréprochable pour tester l'efficacité des divers régimes de protection sociale.

De nombreux arguments engagent à une certaine prudence en ce domaine; en

voici quelques-uns:

1. Les prestations de la protection sociale n'ont pas pour seule vocation de réduire la pauvreté; la plupart d'entre elles poursuivent même d'autres priorités et peuvent tenir compte d'autres critères plus spécifiques (c'est le cas, p.ex., des systèmes de retraites dans lesquels les droits sont calculés sur base des revenus antécédents de la personne).
2. Les prestations en espèces ne sont pas les seuls éléments de la protection sociale à considérer; ainsi, les différents régimes dont il sera question offrent aussi des prestations en nature mais selon des conditions variables de pays à pays (p.ex., accès gratuit aux soins de santé,...).

Il existe, enfin, une autre limitation plus insidieuse qui relève de la conception même de la méthode utilisée pour cette étude.

La pauvreté est habituellement appréhendée au niveau des ménages; de même, la plupart des mesures adoptées en vertu du principe de "solidarité" peuvent s'appliquer à des communautés domestiques. A l'inverse, les autres catégories de prestations (et, en particulier, celles régies par le principe

1. P.Hausman, Efficacité de la Sécurité Sociale dans la lutte contre la pauvreté, document PSELL n° 39, 1990, CEPS/L,Walferdange, GDL. Walferdange, GDL.

d'assurance) reposent le plus souvent sur des droits ouverts à des personnes et non à des ménages.

Comme ces dernières prestations recouvrent la majorité des dépenses de protection sociale, il faut bien admettre qu'il existe un décalage entre le niveau d'intervention habituel de la protection sociale et celui où ses effets sont mesurés ici.

Cette situation ne représente cependant aucun inconvénient majeur si l'on retient que la démarche proposée:

- * exclut toute idée d'évaluation de l'efficacité de la Protection sociale en matière de lutte contre la pauvreté (et d'un pays à l'autre);

- * se borne à décrire les effets qu'ont les prestations en espèces sur le niveau de vie de la population en général et sur celui des ménages pauvres, en particulier.

Chapitre 2

Les ménages dont le niveau de vie est dépendant de la Protection Sociale

2.1 La distribution des taux de pauvreté: premier bilan

Au sein de la Communauté, les pourcentages de ménages "pauvres"¹ varient entre 5,7 et 19,9% (cfr. graphique n°1). Quelque 14 points séparent donc les deux pourcentages extrêmes.

Ce premier bilan indique une grande hétérogénéité des états-membres du point de vue de la pauvreté. Si, à première vue, il semble délicat d'apprécier cette dispersion des taux de pauvreté au sein de la Communauté Européenne, le résultat des U.S.A. permet au moins de la relativiser d'une certaine manière.

Ainsi, la Grèce obtient -avec près de 20% de ménages pauvres- un score inférieur de 5 points à celui enregistré aux U.S.A. L'écart atteint même 19.1 points si la Belgique est comparée aux

U.S.A. Enfin, le taux de pauvreté moyen pour les neuf états-membres représentés ici (13,1%) serait inférieur de 12 points au taux de pauvreté enregistré par les U.S.A.

Au niveau européen, l'examen de ces premiers résultats met en évidence trois regroupements possibles entre les États-membres:

- groupe n°1: les pays qui se caractérisent par des taux de pauvreté faibles (moins de 8%) appartiennent à la zone Benelux;
- groupe n°2: trois pays occupent une position intermédiaire: le Royaume-Uni, l'Allemagne (RFA) et la France;
- groupe n°3: l'Irlande, l'Italie et la Grèce présentent les taux de pauvreté les plus élevés (entre 17 et 20%).²

2.2 En l'absence de Protection Sociale

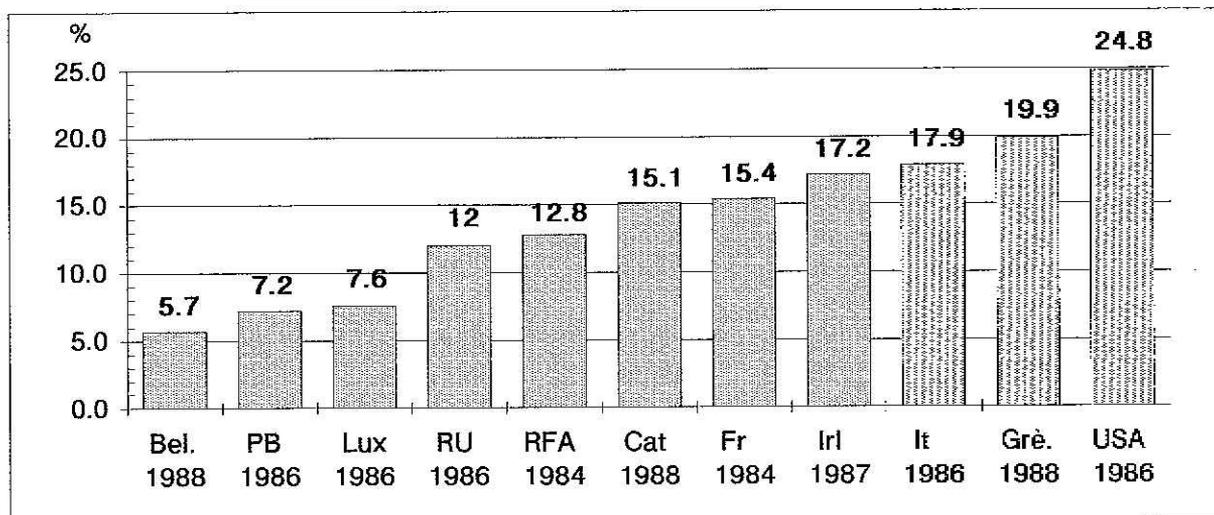
L'illustration présentée au point précédent propose un premier classement des pays, réalisé selon un taux croissant de pauvreté. Comme ces premiers résultats tenaient compte de l'intervention des

transferts de la protection sociale au sein des revenus des ménages, la proportion de ménages pauvres indique, en quelque sorte, l'étendue des situations non résolues par cette protection sociale. Il

1. C'est-à-dire les ménages dont le revenu disponible (après réception des transferts) est inférieur à la ligne de pauvreté.

2. L'Espagne qui n'est pas représentée de façon complète dans cette approche, appartient sans doute à ce troisième groupe.

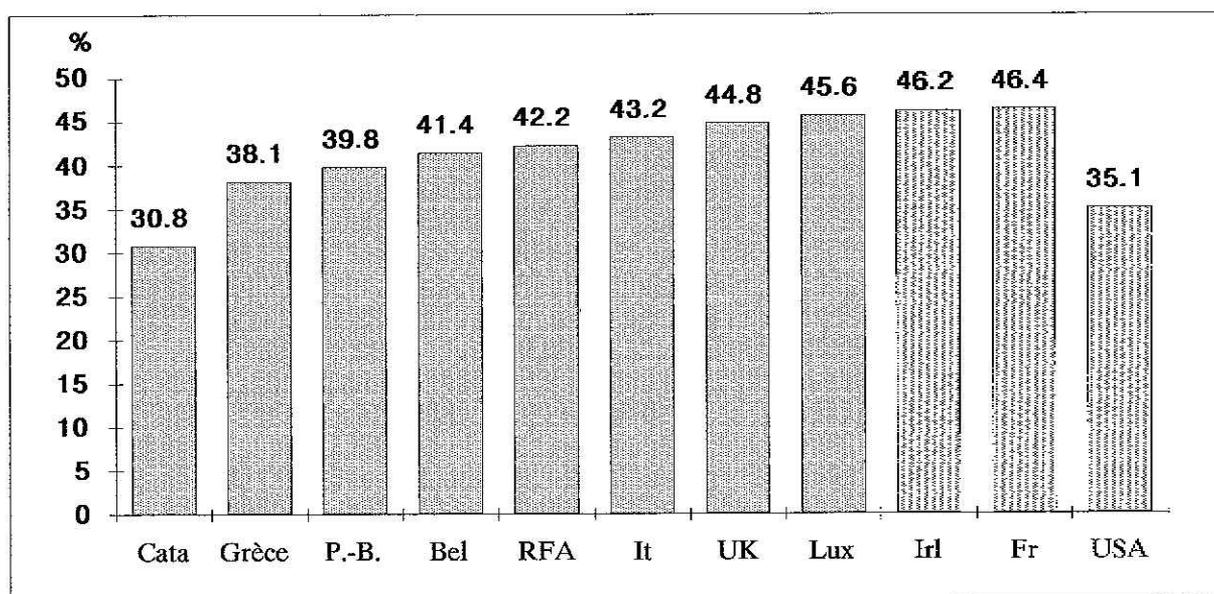
Graphique 1: Pourcentage de ménages pauvres



PAYS	Ménages pauvres %
Danemark	14.7
Espagne	20.0
Portugal	28.0

Source: O'Higgins 1985

Graphique 2: Répartition des ménages dont la sécurité du niveau de vie est subordonnée à l'intervention de la protection sociale - (Ménages à sécuriser)



s'agit là d'une indication grossière et, en aucun cas, d'une mesure stricte de l'efficacité de la protection sociale.

Les raisons de cette interprétation ont déjà été énoncées. On peut, en particulier, rappeler le fait que les différents régimes de protection sociale n'ont pas tous, pour mission, de lutter contre la pauvreté.

Tout au plus pourrait-on assigner "théoriquement" une telle mission aux systèmes de protection, pour les besoins de notre démarche; dans ce cas, les différents taux de pauvreté représenteraient une mesure (théorique) des efforts supplémentaires à charge de ces systèmes.

Mais ce premier bilan reflète mal, en pratique, le rôle important de la protection sociale. Ce rôle peut être cependant mieux cerné si l'on examine la situation des ménages sous un autre angle. A cette fin, le *graphique '2'* montre comment se répartissent les proportions de ménages dont la sécurité du niveau de vie est subordonné à l'intervention de la protection sociale. La part de ces ménages "à sécuriser" fournit une meilleure vision du rôle que la protection sociale doit assurer dans nos pays.

2.3 Les ménages "sécurisés" par les transferts de la Protection Sociale: second bilan.

La part des ménages "sécurisés" grâce aux transferts est importante dans tous les pays européens examinés. Si, à nouveau, on oppose la situation de ceux-ci à celle des USA, on perçoit intuitivement deux approches différentes où l'existence d'un "modèle européen" se profile nettement.

Un premier fait ressort directement de l'examen de ce graphique; si l'on exclut la Catalogne, la répartition de ces ménages "à sécuriser" est beaucoup plus homogène que celle des taux de pauvreté dans le premier bilan. En d'autres termes, cela signifie que la situation de départ est relativement proche dans les pays européens tandis que ceux-ci se démarquent à nouveau des USA.

Les pourcentages de ménages dont la sécurité du niveau de vie dépend de la protection sociale varient, ici, entre 38,1% (Grèce) et 46,4% (France).

La forme particulière de cette répartition fournit un premier élément de réponse quant à la fonction que la protection sociale doit remplir dans nos pays; en moyenne, 42% des ménages dépendent de celle-ci pour assurer la sécurité de leur niveau de vie. Comme on l'a vu tous ces ménages n'atteignent pas tous le seuil de sécurité du revenu. La part de ces ménages "non-sécurisés" (ou ménages pauvres) en dépit de la protection sociale dépend de nombreux facteurs, variables d'un pays à l'autre, tels que: le niveau de chômage, la structure démographique, les moyens et les objectifs dévolus à la protection sociale, etc.

Aux USA, seuls 10,9% des ménages franchissent le seuil de pauvreté grâce aux programmes sociaux. Dans les pays du Benelux, en France et au Royaume-Uni, cette proportion de ménages sécurisés grâce à la protection sociale est au moins trois fois plus élevée qu'aux USA. Et l'Allemagne comme l'Irlande sont aussi très proches d'un tel résultat.

Graphique 3: Pourcentage de ménages sécurisés et à sécuriser

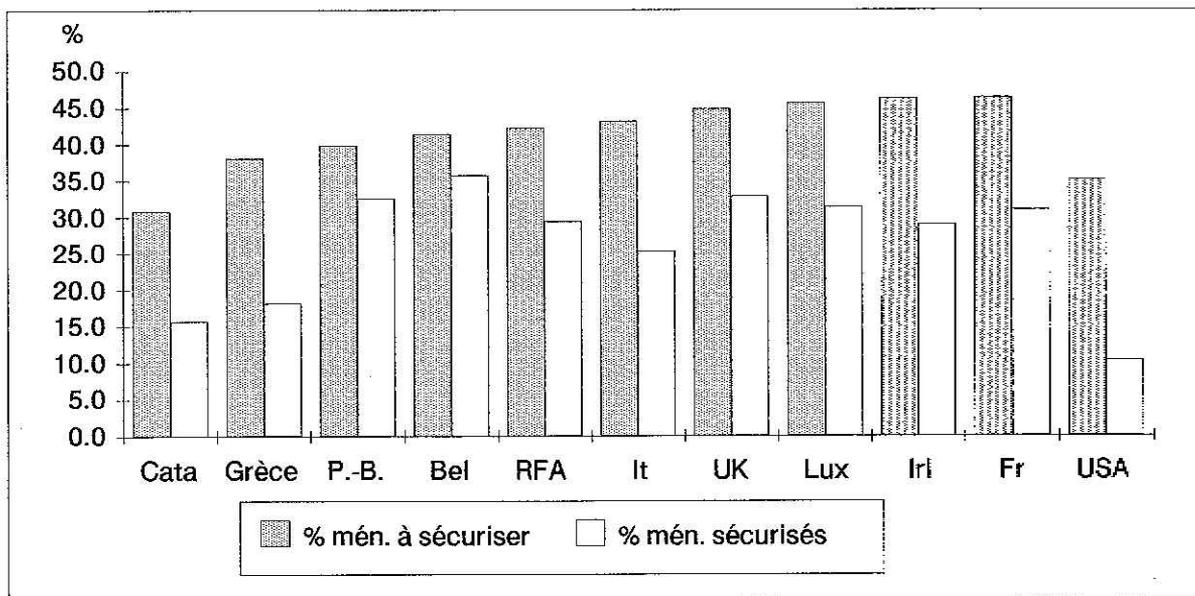


Tableau 1: Répartition (%) des ménages "sécurisés" par l'intervention de la Protection Sociale

PAYS	Ménages sécurisés %
Belgique	35.7
Pays-Bas	32.6
Luxembourg	31.3
Royaume-Uni	32.8
R.F.A.	29.4
Catalogne	15.7
France	31.0
Irlande	29.0
Italie	25.3
Grèce	18.2
U.S.A.	10.3

Chapitre 3

Les dépenses de la Protection Sociale

3.1 Taux de pauvreté et dépenses de Protection Sociale

3.1.1 Dans un premier temps, il semblerait justifié d'associer les taux de pauvreté relevés dans les différents pays à l'effort que ceux-ci déploient en matière de protection sociale.

Si cet effort est évalué par les proportions prises par les dépenses de protection sociale dans le P.I.B (G.D.P) de chaque pays, on se rend compte -en effet- que le taux de pauvreté tend à diminuer lorsque le poids des dépenses de protection sociale s'élève (*cfr. graphique 4*). Mais cette relation est loin d'être parfaite.

Elle oppose plutôt deux cas de figure:

- certains pays comme la Belgique et les Pays-Bas où les taux de pauvreté faibles correspondent à des dépenses importantes de protection sociale;
- et les pays comme l'Irlande, l'Italie et surtout la Grèce et les USA (et sans doute l'Espagne et le Portugal) où l'on observe à la fois des taux élevés de pauvreté et des pourcentages moindres pour les dépenses de protection sociale dans le P.I.B.

Entre ces deux extrêmes, on rencontre des situations où le niveau de pauvreté observé ne suit pas systématiquement l'évolution des dépenses de protection sociale (mesurées en % du PIB).

En d'autres mots, il n'y aurait pas de

rupture très nette des taux de pauvreté selon l'importance des dépenses de protection sociale mesurée dans chaque pays même s'il apparaît -globalement- que ces deux variables soient reliées négativement.

Certains pays -proches sur le plan des dépenses de protection sociale- peuvent présenter des taux de pauvreté éloignés et inversement.

3.1.2 L'effort des pays en matière de protection sociale est, toutefois, plus directement mesurable en terme de dépenses par habitant. Si l'on convertit ensuite les dépenses en ECUS, corrigés selon les parités de pouvoir d'achat, on obtient aussi une appréciation de l'effort qui se prête davantage aux comparaisons entre les pays. Cette approche (*cfr. tableau 2*) fait ressortir des écarts beaucoup plus importants entre les pays de la Communauté européenne que ne le laissait pressentir les dépenses de protection sociale mesurées en pourcentages du P.I.B.

On remarque ainsi que les dépenses de protection sociale par habitant sont plus de quatre fois plus élevées aux Pays-Bas, en R.F.A. et au Luxembourg qu'en Grèce ou au Portugal. Dans de telles conditions inégales, il devient tout à fait évident qu'une confrontation des

Graphique 4: Protection sociale -en % du P.I.B.- et taux de pauvreté

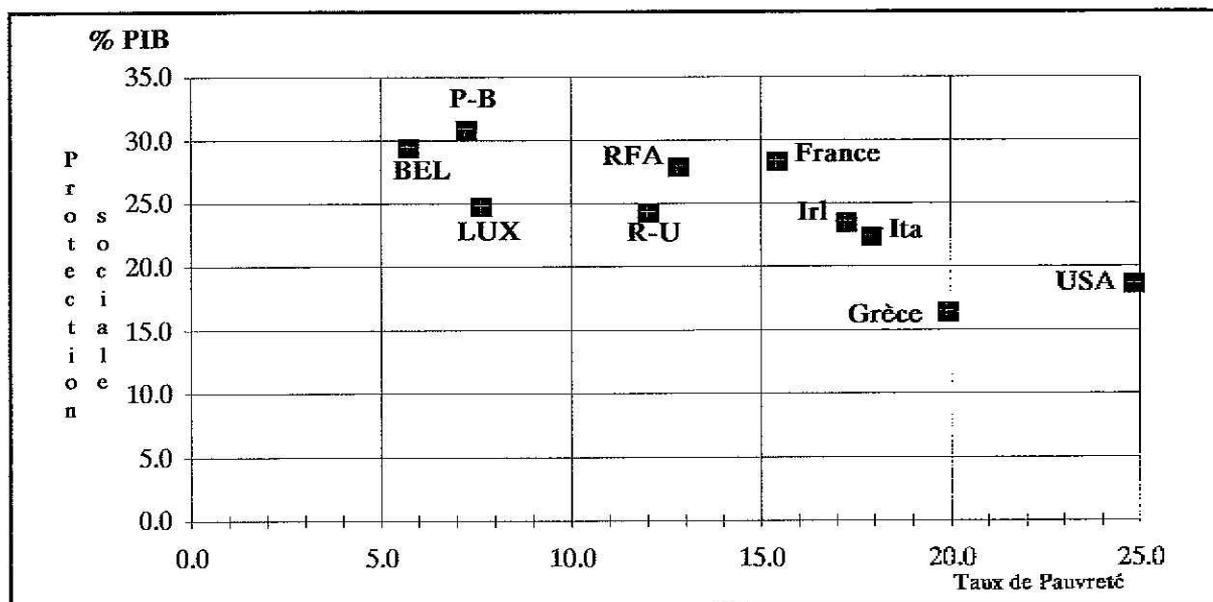


Tableau 2: Les dépenses de Protection Sociale (Année 1986)

Source: SESPROS, EUROSTAT

PAYS [1986]	en % P.I.B.	par habitant	
		Ecus/PPA	Eur12=100
1. Pays-Bas	30.9	4 420	133.2
2. R.F.A.	28.0	4 300	129.6
3. Luxembourg	24.8	4 278	128.9
4. France	28.5	4 118	124.1
5. Danemark	26.7	3 964	119.4
6. Belgique	29.5	3 911	117.8
7. Royaume-Uni	24.4	3 301	99.5
8. Italie	22.5	3 023	91.1
9. Irlande	23.6	1 995	60.1
10. Espagne	17.2	1 765	53.2
11. Grèce	16.5	1 024	30.9
12. Portugal	17.0	920	27.7
EUR12	25.8	3 319	100.0
U.S.A.	18.7	-	-

résultats de protection sociale enregistrés dans les différents pays européens doit, au moins, tenir compte de l'échelle des moyens mis en oeuvre.

De ce point de vue, il serait aussi plus approprié de rapporter cet indicateur de dépenses à la proportion de ménages 'sécurisés' par la protection sociale dans les différents pays.

Cette seconde approche (*cf.* graphique 5) fait ressortir une organisation linéaire pour quatre pays seulement: la Grèce, l'Irlande, le Royaume-Uni et la Belgique. Dans ce groupe de pays, on observe que la proportion des ménages "sécurisés" s'accroît à mesure que les dépenses de protection sociale par habitant s'élèvent. L'Italie décroche de cette relation linéaire; la part des ménages "sécurisés" y est inférieure à celle de l'Irlande bien que l'Italie dispose de dépenses de protection sociale supérieures de 31 points à celle de l'Irlande (sur l'échelle Eur 12=100).

Les quatre derniers pays (Fr., P.B, Lux, R.F.A) se trouvent dans une situation similaire à celle de l'Italie, mais définie -cette fois- par rapport à la Belgique.

3.2 Les modalités de fonctionnement de la Protection Sociale

Certains écarts dans les résultats observés d'un pays à l'autre ne font que refléter les disparités existant au niveau des dépenses de protection sociale (Grèce, Irlande, Italie et sans doute Espagne et Portugal). L'élasticité de ces dépenses n'expliquent cependant pas toutes les différences mises en évidence. Plusieurs pays présentent, en effet, des performances très proches en ce qui

Le classement qui s'établit entre ces quatre pays confirme toutefois l'ordre hiérarchique attendu selon les deux indicateurs de référence: plus les dépenses de protection sociale par habitant augmentent, plus importante sera la proportion de ménages "sécurisés".

3.1.3 Ces deux illustrations conduisent à une conclusion commune: il existe bien, d'une façon générale, des effets de la protection sociale d'autant plus "massifs" que les moyens de protection mis en oeuvre sont eux-mêmes plus conséquents.

Cette conclusion s'appuie sur ce qu'on pourrait appeler des régularités qui sont observées d'un pays à l'autre. Ces régularités n'ont cependant pas "force de loi"; il s'agit plutôt d'une tendance que d'une loi systématique.

Ainsi que nous l'avons vu, certains pays peuvent très bien s'écarter de ce modèle linéaire. Dans le contexte actuel, de telles exceptions ne sont guère surprenantes vu que ni les objectifs, ni les moyens de la protection sociale ne se recouvrent entièrement d'un pays à l'autre.

concerne -par exemple- les proportions de ménages "sécurisés" alors que les niveaux de dépenses varient sensiblement (R.-U, Bel., Fr., P.-B, Lux., RFA).

C'est ici qu'interviennent vraisemblablement les effets dus aux spécificités nationales. Chaque régime se caractérise par une multitude de dispositions qui définissent autant de modalités de

Graphique 5: Dépenses de Protection Sociale par habitant (Ecus/SPA % EUR12)
et en % des ménages sécurisés

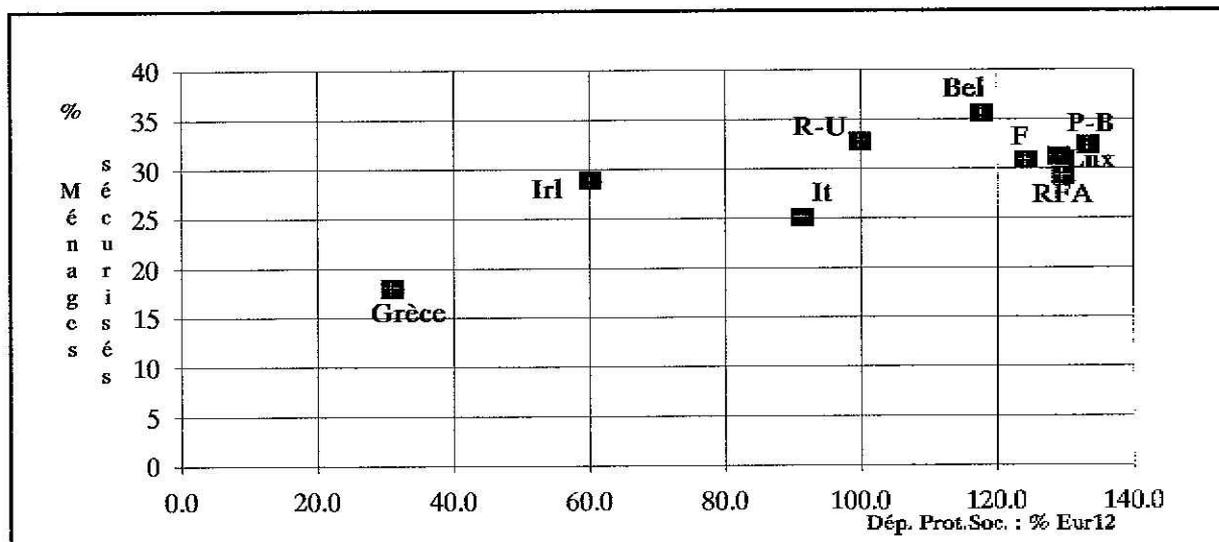


Tableau 3: Part (%) des contributions publiques dans le financement de la Protection Sociale
(Année: 1989 - Source: SESPROS, EUROSTAT)

PAYS	Contributions publiques %
1. Danemark	79.6
2. Irlande	61.8
3. Royaume-Uni	41.3
4. Luxembourg	37.7
5. Italie	29.8
6. Belgique	28.4
7. Portugal	27.2
8. Espagne	26.3
9. R.F.A.	26.2
10. France	17.2
11. Grèce	-16.8
12. Pays-Bas	16.6

fonctionnement différentes. Dans ce contexte, la convergence des résultats constitue certainement l'élément le plus surprenant (dans notre exemple: les proportions de ménages "sécurisés" sont finalement très proches dans ces six pays).

3.2.1 La part des contributions publiques dans le financement de la protection sociale.

Il n'est pas question de procéder à une revue détaillée des différentes caractéristiques de fonctionnement de la protection sociale au sein de la Communauté européenne. On ne peut cependant éviter de mentionner quelques aspects sous lesquels nos pays se distinguent les uns des autres et qui ne sont peut-être pas sans conséquence sur l'orientation de leur politique sociale sinon sur les "résultats" de celle-ci.

Dans cette perspective, le mode de financement de la protection sociale constitue l'un des éléments les plus révélateurs. Les contributions publiques à ce financement varient fortement d'un Etat-membre à l'autre. Elles s'élèvent ainsi à quelque 17% aux Pays-Bas mais représentent près de 80% au Danemark.

Il est peu vraisemblable que cette variabilité extrême soit étrangère à certaines orientations spécifiques prises par les régimes nationaux. Et ce n'est certainement pas par hasard que les pays caractérisés par les contributions publiques les plus fortes (DK, Irl, RU) offrent, à leur population, un service national de santé¹ reposant sur un système fiscalisé.

1. assurant des soins pratiquement gratuits

2. Certaines réductions fiscales pourraient être considérées comme une troisième forme d'intervention menée au titre de la Protection Sociale.

3.2.2 Prestations en espèces et en nature² (tableau 4)

Les prestations offertes par la protection sociale conduisent aussi à différencier les régimes existants. Dans certains pays (la Grèce p.ex.), les prestations en espèces représentent la quasi-totalité des dépenses; mais d'autres pays ménagent un meilleur équilibre entre prestations en espèces et prestations en nature. C'est le cas de six pays (DK, Irl, Por, FR, RU, RFA) où les prestations en nature varient entre 30 et 38 % des dépenses de protection.

Cette variabilité des répartitions entre les prestations nous offre aussi l'opportunité de souligner les difficultés inhérentes à toute comparaison de résultats de la protection sociale à partir du moment où celle-ci implique plusieurs pays.

L'impact de la protection sociale se mesure aisément au niveau des revenus des ménages lorsqu'il s'agit de prestations en espèces ; par contre, l'estimation des prestations en nature nécessite une instrumentation plus délicate et échappe, la plupart du temps, aux études micro-économiques. Dans de telles conditions, il est évident que la réduction de la protection sociale à la seule dimension des prestations en espèces introduit un biais d'autant plus préjudiciable à l'évaluation des effets de la protection sociale que sa contre-partie en nature est soumise à de fortes fluctuations d'un état-membre à l'autre.

Tableau 4: **Protection sociale: Parts (%) des prestations en espèces et en nature (hors frais de fonctionnement et autres)**
(Année: 1987 - Source: SESPROS, EUROSTAT)

PAYS	Prestations en espèces %	Prestations en nature %	TOTAL %
EUR12	70.7	29.3	100.0
Danemark	61.7	38.3	100.0
Irlande	66.2	33.8	100.0
Portugal	67.4	32.6	100.0
France	68.0	32.0	100.0
Royaume-Uni	68.7	31.3	100.0
R.F.A.	69.5	30.5	100.0
Italie	73.7	26.3	100.0
Luxembourg	74.6	25.4	100.0
Espagne	76.2	23.8	100.0
Belgique	76.7	23.3	100.0
Pays-Bas	78.5	21.5	100.0
Grèce	86.9	13.1	100.0

3.2.3 Répartition des prestations par fonction (tableau 5)

Enfin, l'appréciation des effets de la protection sociale doit encore tenir compte de la répartition particulière des prestations. Ainsi, les prestations au titre de la vieillesse¹ et de la santé atteignent,

en moyenne, 80 % de l'ensemble des dépenses (EUR11, 1986). Cette répartition peut varier d'un Etat-membre à l'autre; mais, à quelques exceptions près (PB, Por, Irl), le risque "vieillesse" représente toujours la part majoritaire des prestations.

1. Retraites, pensions de réversion et de solidarité (FNS).

Tableau 5: **Prestations de la Protection Sociale (1986) selon les principales fonctions**

PAYS	Vieillesse et survie	SANTÉ*	Maternité et Famille	Chômage	Autres
EUR11 (1986)**	44.8	35.6	8.4	6.6	4.6
Belgique	43.3	33.1	8.9	10.4	4.3
Danemark	38.0	32.3	10.8	10.2	8.7
R.F.A.	42.0	41.3	7.0	4.8	4.9
Grèce (1988)	58.3	28.0	1.9	3.2	8.6
Espagne	46.1	34.4	2.0	16.0	1.5
France	45.1	34.4	10.7	5.3	4.5
Irlande	30.5	35.2	12.3	13.9	8.1
Italie	59.9	31.6	5.1	3.0	0.4
Luxembourg	44.4	43.9	9.8	0.9	1.0
Pays-Bas	31.4	44.6	9.2	11.5	3.3
Portugal	39.7	47.0	7.4	3.0	2.9
Royaume-Uni	42.3	29.3	11.0	8.8	8.6

* Invalidité, Infirmité, Accidents du travail et Maladies professionnelles.

Source: SESPROS, EUROSTAT

** Hors Grèce

Chapitre 4

Approche synthétique des interventions de la Protection Sociale

Pour résumer le mode opératoire des différents régimes de la protection sociale, deux perspectives sont envisageables:

1. la première consiste à cerner l'intervention de la protection sociale à partir des effectifs de ménages "sécurisés" et "non sécurisés";
2. La seconde vise à évaluer l'impact des transferts monétaires versés par la protection sociale et, en particulier, à vérifier dans quelle mesure ces transferts contribuent à réduire le "fossé

de pauvreté".

Ces deux approches sont nécessaires pour caractériser l'intervention de la protection sociale; selon les particularismes propres à chaque système et à chaque pays, l'impact sera plutôt sensible au niveau du nombre de ménages "sécurisés" ou de la distance séparant les ménages à sécuriser du seuil de pauvreté (pris ici comme référence, voir chapitre 1.2). Il est rare, en effet, que l'action des transferts ait un effet uniforme sur ces deux plans à la fois.

4.1 Taux de réduction des ménages à sécuriser (tableau 6)

Si tous les ménages dont le niveau de vie est subordonné à l'intervention de la protection sociale¹, disposaient -à la suite de cette intervention²- de revenus supérieurs au seuil de pauvreté, on pourrait dire que le niveau de sécurisation des ménages dépendant de la protection sociale atteindrait 100%.

Comme l'indiquent les taux de pauvreté (voir chapitre 2), cette opération de "sécurisation" n'est pas parfaite; dans tous les pays examinés, il subsiste une proportion variable de ménages dont les revenus n'atteignent pas le seuil de pauvreté malgré l'intervention de la

protection sociale.

Cela ne signifie pas que la protection sociale soit nécessairement inefficace. Mais selon ses moyens et ses priorités, une fraction de ménages qui devraient "être sécurisés" se trouvent hors de sa portée.

La fréquente insistance sur les taux de pauvreté conduit souvent à négliger une appréciation plus complète de l'effet global de la protection sociale. Le recours à un indicateur tel que le "taux de réduction des ménages à sécuriser" corrige partiellement cette situation.

1. C'est-à-dire les ménages "pauvres avant transferts" ou "ménages à sécuriser".

2. après versement des transferts.

Tableau 6: **Taux de réduction des ménages "à sécuriser" par la Protection Sociale.**
(Proportions de ménages "sécurisés" par les transferts de la P.S. parmi l'ensemble des ménages "à sécuriser" ou taux de réduction des ménages "pauvres avant transferts")

PAYS	Réduction des ménages à sécuriser (%)
Belgique	86.2
Pays-Bas	82.0
Luxembourg	80.5
Royaume-Uni	73.2
R.F.A.	69.7
Catalogne	51.0
France	66.8
Irlande	62.8
Italie	58.6
Grèce	47.8
U.S.A.	29.3

Comme le montre la distribution de cet indicateur, les pays présentent -sous ce rapport- des positions très différenciées (*cfr. tabl.6*).

Parmi les 11 cas envisagés, seuls trois pays dépassent des niveaux de réduction

supérieurs à 80 % . La plupart des autres pays obtiennent des taux compris entre 58 et 73 %.

Enfin, la Grèce se caractérise par une réduction de 50% à peine, mais ce résultat est encore bien plus élevé que celui obtenu par les USA (29,3%).

4.2 Taux de réduction du fossé de pauvreté

Le degré auquel les transferts sociaux réduisent l'importance du fossé de pauvreté constitue une seconde indication précieuse pour comprendre le fonctionnement de la protection sociale. Ce mode d'approche fournit, en outre, une information plus directement opérationnelle à propos des moyens supplémentaires qui seraient nécessaires pour éradiquer complètement les situations de pauvreté (*tableau 7*).

Un fait nouveau ressort nettement de la

répartition des 11 situations examinées selon cet indicateur. On découvre, ici, une forte homogénéité des taux de réduction. Sept pays enregistrent, en effet, des résultats supérieurs à 80%. De plus, les autres pays (ou régions) ne s'éloignent guère de ce niveau de performance (Italie: 77,9%; Grèce: 64,3%).

Cette information relative à la réduction du fossé de pauvreté apporte sans aucun doute un éclairage neuf et intéressant

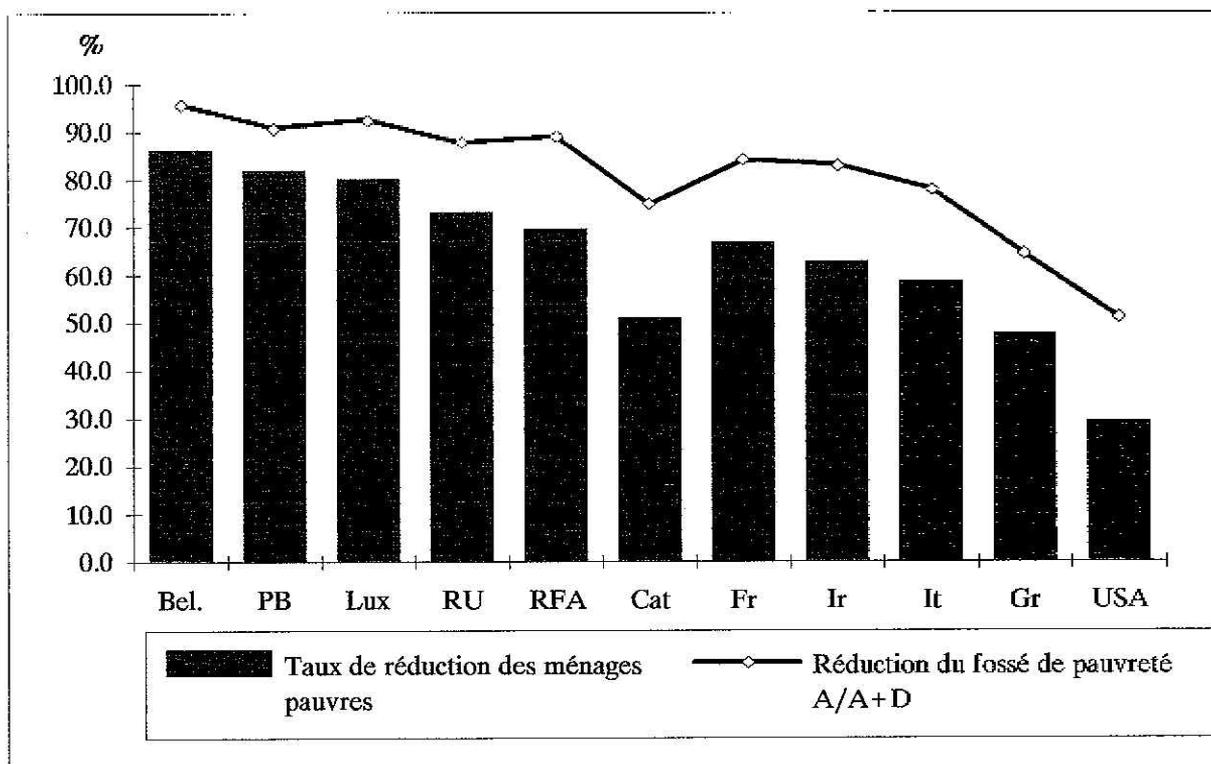
Tableau 7: Taux de réduction du fossé de pauvreté

PAYS	Réduction du fossé de pauvreté A/A + D (%)	Dépenses de P.S. par habitant (Ecus, PPA) % EUR12
Belgique	95.9	117.8
Pays-Bas	90.9	133.2
Luxembourg	92.6	128.9
Royaume-Uni	87.7	99.5
R.F.A.	89.1	129.6
Catalogne	74.8	-
France	83.9	124.1
Irlande	83.0	60.1
Italie	77.9	91.1
Grèce	64.3	30.9
U.S.A.	51.1	-

Tableau 8: Part des transferts de la P.S. qui réduisent le fossé de pauvreté

PAYS	Part des transferts qui réduisent le fossé de pauvreté A/A+B+C
Belgique	42.7
Pays-Bas	42.3
Luxembourg	39.3
Royaume-Uni	48.1
R.F.A.	49.4
Catalogne	41.4
France	47.5
Irlande	53.7
Italie	45.4
Grèce	76.3
U.S.A.	48.3

Graphique 6: Taux de réduction des ménages à sécuriser et taux de réduction du fossé de pauvreté



sur le mode d'intervention de la protection sociale. Au vu des résultats précédents (cfr. 4.1), on ne s'attendait certainement pas à un effet d'une telle ampleur.

Voyons, maintenant, plus en détail quelques éléments qui ressortent de cette situation.

- Les scores de réduction confirment, tout d'abord, l'écart existant entre un modèle "européen" de protection et le système en vigueur aux USA.

- On notera, ensuite, la nécessaire complémentarité des deux indicateurs présentés. L'effet global de la protection sociale ne peut être déduit de la seule réduction de l'effectif des "ménages à sécuriser". Certains pays disposant de résultats modestes à cet égard ont, en pratique, accompli des efforts beaucoup plus substantiels que l'indicateur de

réduction du fossé de pauvreté met en évidence.

- Enfin, il apparaît -une fois de plus- que l'importance des moyens mis en œuvre n'explique pas à elle seule la distribution des taux. S'il est vrai que les pays où les dépenses de protection sociale par habitant sont les plus fortes, atteignent aussi des réductions élevées du fossé de pauvreté, d'autres situations ne manquent pas non plus d'intérêt. Ainsi, l'Irlande qui dispose -en théorie- de moyens de protection sociale bien inférieurs à ceux des autres pays, fait-elle ici aussi bien -sinon mieux- que ces derniers.

En tout état de cause, les écarts inter-pays mesurés sur base des dépenses de protection sociale sont bien plus importants que ceux observés -à l'arrivée- en matière de réduction du fossé de pauvreté (*graphique 6*).

4.3 La destination des transferts

Cette dernière remarque nous conduit, à nouveau, à nous interroger sur ce facteur 'X' qui différencie l'action des régimes de protection sociale au-delà des moyens mis en œuvre. L'évocation d'un tel facteur a déjà permis d'insister sur la priorité des objectifs adoptée au sein de chaque système de protection sociale.

Grâce à l'introduction d'un troisième indicateur, ce dernier aspect va pouvoir être précisé.

Afin de comparer les effets des différentes formes de protection sociale, le recours à une référence commune est inévitable. C'est ainsi qu'un seuil de pauvreté, calculé suivant une méthode identique¹ dans les différents pays (ou régions) est utilisé dans le cadre de la présente démarche.

On a, par ailleurs, noté le fait que la protection sociale n'avait pas -dans tous les cas de figure- pour mission prioritaire "la lutte contre la pauvreté" bien que le maintien des revenus des

1. Cfr. chapitre 1., 1.3.

personnes/ménages constitue sa mission la plus générale. Dès lors, on peut très bien concevoir que les prestations de la protection sociale ne soient pas exclusivement orientées vers les "ménages à sécuriser" ou ne soient pas encore, toutes combinées et calibrées, pour que leur contribution au revenu des ménages élève ce dernier jusqu'au seuil de pauvreté et non au-delà de ce seuil.

En conclusion, les transferts versés au titre de la protection sociale ne servent que partiellement à réduire le fossé de pauvreté tel que défini ici. Toutefois, la mesure selon laquelle ces transferts contribuent à réduire le fossé de pauvreté fournit une indication supplémentaire à propos du fonctionnement de nos régimes de protection sociale ainsi qu'à propos de leur potentiel d'intervention sur "le risque majeur" que représente la pauvreté.

Dans la plupart des pays examinés (9 cas sur 11), la proportion des transferts réduisant le fossé de pauvreté n'excède pas 50%. Mais en Irlande, cette proportion atteint 53,7% tandis que la Grèce occupe le premier rang avec 76,3% (cf. graphique 7).

La valeur prise par cet indicateur dans chaque pays permet de mieux comprendre les mécanismes de distribution des prestations. Celles-ci ne sont pas affectées, dans leur totalité, à la réduction du fossé de pauvreté. Certes, une part des prestations -variable selon les pays- contribue à cette réduction et parvient donc à des ménages dont la sécurité du revenu est subordonnée à l'intervention de la protection sociale.

Mais, dans la plupart des cas, la part majoritaire de ces prestations est versée:

- soit à des ménages dont le revenu AVANT TRANSFERTS dépassait déjà la ligne de pauvreté;
- soit à des ménages à sécuriser, mais - dans ce cas- la somme totale des prestations peut élever le revenu de ces ménages au-delà de la ligne de pauvreté.

Si l'on se place du point de vue de l'effet de la protection sociale sur la pauvreté, ces quelques éléments confirment l'idée -déjà avancée- selon laquelle la lutte contre la pauvreté ne se résume pas à une question de moyens mis à la disposition de la protection sociale; tout autant que ces moyens, la définition des "groupes-cibles" ou "destinataires" de la protection sociale entre aussi en ligne de compte (*graphique 7*).

Le cas de l'Irlande illustre bien cette interprétation. Alors que les dépenses de la protection sociale par habitant dans ce pays se situent bien en-deçà de la moyenne communautaire, son taux de réduction du fossé de pauvreté rejoint pratiquement les scores obtenus par d'autres pays dotés de moyens de protection sociale deux fois plus élevés. L'indicateur de répartition des transferts montre que ce résultat s'explique par une orientation plus sélective de ceux-ci (vers les "ménages à sécuriser").

Un autre argument peut encore être avancé en faveur de cet effet attribuable à la définition des "groupes destinataires" de la protection sociale. Si l'effort de réduction du fossé de pauvreté ne dépendait que de l'importance des

Graphique 7: Réduction du fossé de pauvreté et destination des transferts

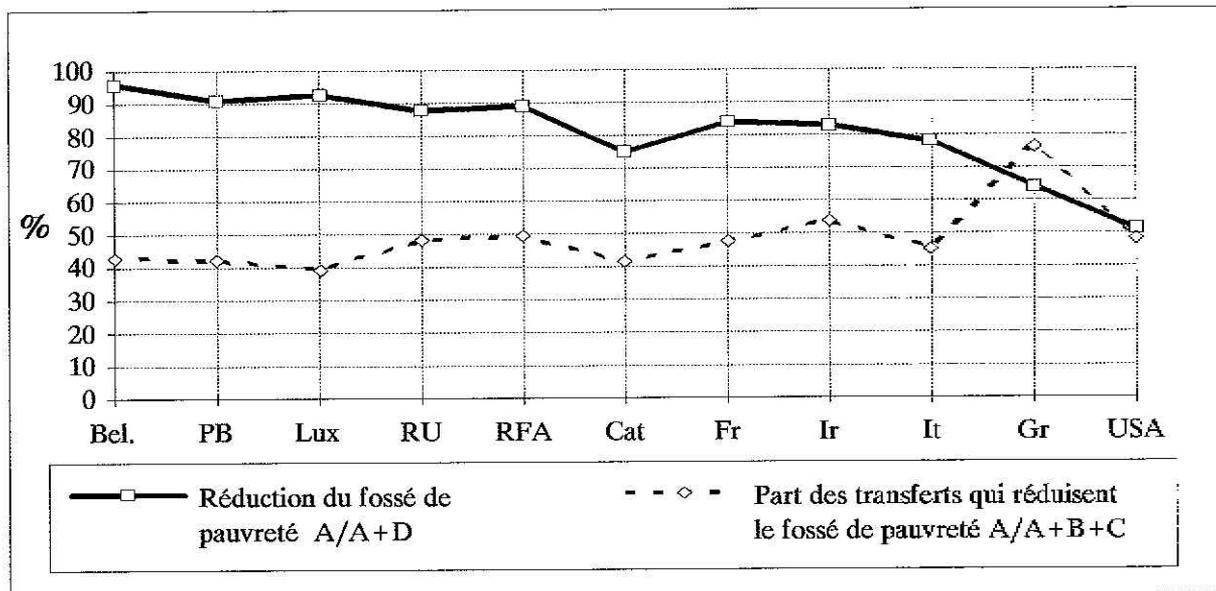


Tableau 9: Position moyenne (%) des revenus des ménages "à sécuriser" (avant transferts), par rapport à la ligne de pauvreté

PAYS	Ménages sécurisés par les transferts	Ménages Pauvres après transferts
U.S.A.	-47.2	-65.4
Royaume-Uni	-70.3	-80.8
R.F.A	-81.3	-65.3
France	-75.8	-60.3
Luxembourg	-79.0	-64.0
Italie	-81.0	-59.0
Belgique	-77.0	-80.0
Irlande	-81.9	-76.2
Pays-Bas	-62.0	-47.0

moyens disponibles, il est probable que cet effort soit "plus insuffisant" pour les ménages dont les "revenus avant transferts" sont les plus éloignés de la ligne de pauvreté (dans ce cas le complément à verser est plus important) (*tableau.9*).

Un examen de cette hypothèse indique que ce problème de distance par rapport au seuil de pauvreté n'intervient guère. Dans 8 pays européens sur 9, les revenus des ménages "sécurisés par les prestations" se trouvaient -avant versement de celles-ci- à une plus grande distance du seuil de pauvreté que ne l'étaient les revenus des ménages non sécurisés par ces prestations (c'est-à-dire les ménages pauvres après transferts).

L'importance du complément de revenu à verser par la protection sociale ne constitue donc pas l'explication plausible pour le reliquat du fossé de pauvreté. L'origine de celui-ci se trouve plus certainement au niveau des modalités spécifiques de fonctionnement de la protection sociale, voire au niveau d'une **identification non-exhaustive des situations "à risque" dans nos sociétés actuelles.**

Toutefois, cette connaissance plus précise des règles "habituelles" de répartition des transferts permet au moins d'évaluer l'importance des budgets supplémentaires qui devraient être alloués pour combler complètement le fossé de pauvreté¹.

1. Selon les modalités actuelles et sachant que pour 100 ECUS versés au titre de la protection sociale, 42 sont destinés à combler le fossé de pauvreté initial: quelle serait la somme nécessaire pour venir à bout du fossé actuel (après transferts), compte tenu de l'importance de ce dernier?

Chapitre 5

L'effet spécifique des principales prestations de la Protection Sociale

Les données présentées au cours des sections précédents ont nettement fait ressortir l'importance de la définition des priorités de la protection sociale pour comprendre le mode de répartition des prestations et l'effet de celles-ci sur le niveau de vie de la population. En pratique, ces priorités correspondent à une identification, plus ou moins précise, des "risques couverts" et, par là, des groupes bénéficiaires. Selon les conditions actuelles du fonctionnement de la protection sociale, il serait "normal" de suspecter que le maintien du niveau de vie des bénéficiaires soit différemment garanti selon le type de prestation envisagé. En d'autres mots, le montant de certaines prestations serait plutôt calculé de façon à assurer au bénéficiaire un niveau de vie décent (cas des retraites) tandis que d'autres prestations (p.ex. les allocations familiales) ne seraient pas, en théorie, conçues pour garantir -à elles seules- un tel niveau de vie.

Si tel est le cas, on peut en déduire que les prestations n'ont pas toutes un impact identique sur le maintien des ressources de la population. Ce principe est, certes, connu. Il reste cependant à vérifier la mesure selon laquelle il demeure encore défendable dans les conditions nouvelles auxquelles nos sociétés sont aujourd'hui confrontées.

Afin de faciliter l'examen de cette question, seuls les pays de la zone

"BENELUX" ont été retenus. Pour la comparaison projetée, ces pays offrent -en effet- plusieurs avantages liés à leur proximité en matière de :

- niveaux de pauvreté (taux faible et proches),
- dépenses de protection sociale
- réduction de l'effectif des "ménages à sécuriser" ainsi que du fossé de pauvreté.

Le tableau '10' présente le classement des quatre principaux groupes de prestations selon leur niveau d'impact "décroissant" sur la "sécurisation" des revenus des ménages concernés.

Le bilan proposé met bien en évidence le fait que le risque de pauvreté est pratiquement éradiqué chez "les personnes âgées" de ces trois pays (la réduction du fossé de pauvreté atteint même 100% pour ce type de ménages, aux Pays-Bas).

La situation est déjà moins avantageuse pour les ménages bénéficiant de prestations au titre de la santé/invalidité.

Elle est nettement compromise pour les ménages de chômeurs; au Luxembourg, où le taux de chômage est pourtant inférieur à 2%, on perçoit nettement que les seules indemnités de chômage s'avèrent insuffisantes pour les ménages concernés par ce risque (si l'on tient uniquement compte de ces indemnités, 20% des ménages concernés sont pauvres; elle correspond aussi à une

Tableau 10: **Impact spécifique de quatre types de prestations**
(Chaque bilan s'applique uniquement aux ménages bénéficiaires
des prestations considérées)

Type de transfert	BEL 1985	P.-B. 1986	LUX 1986
1* Pensions			
1.1 % Ménages pauvres après transferts	6	1	7
1.2 % Ménages sécurisés par les pensions	93	99	91
1.3 % Réduction du fossé de pauvreté	98	100	98
2* Maladie/Invalidité			
2.1 % Ménages pauvres après transferts	7	9	14
2.2 % Ménages sécurisés par prest.Maladie/Inva.	83	86	72
2.3 % Réduction du fossé de pauvreté	94	96	91
3. Indemnités de chômage			
3.1 % Ménages pauvres après transferts	12	12	20
3.2 % Ménages sécurisés par les Ind. de chômage	74	80	48
3.3 % Réduction du fossé de pauvreté	92	90	77
4. Prestations familiales			
4.1 % Ménages pauvres après transferts	7	10	9
4.2 % Ménages sécurisés par les prest. familiales	60	48	39
4.3 % Réduction du fossé de pauvreté	75	50	52

Source: EUROPASS

réduction faible, 77%, du fossé de pauvreté dans cette zone de risque).

Enfin, le bilan paraît plutôt négatif en ce qui concerne une fraction de ménages bénéficiaires de prestations familiales. Traditionnellement, ces ménages figuraient dans la zone de risque de pauvreté **minimale**. Les proportions de ménages pauvres que l'on enregistre ici, après versement des transferts, doivent donc être considérées comme très importantes au vu de cette appréciation.

Bien plus encore que ces proportions, c'est -semble-t-il- la modeste réduction

du fossé de pauvreté qui est, ici, source d'étonnement, sinon d'inquiétude.

En conclusion, nous pouvons dire qu'en l'absence de combinaisons possibles entre les prestations envisagées (et d'autres types de transferts), la protection **spécifique** des ménages semble d'autant plus problématique qu'elle intervient auprès de catégories¹ qui, dans les schémas traditionnels de protection sociale, n'appartenaient pas aux groupes à haut risque de pauvreté.

1. C'est-à-dire les familles jeunes, avec enfant, que l'activité économique d'un membre du ménage devait préserver des plus grands risques de pauvreté.

Chapitre 6

Les caractéristiques des ménages pauvres

Conclusions

L'étude détaillée des caractéristiques des ménages pauvres (après versement des prestations) confirme les limites de la protection sociale telles que pressenties lors des examens précédents (*cfr. Tableau 11*).

Un inventaire des risques de pauvreté dans les onze pays (régions) examinés permet, en outre, de dégager un certain nombre d'enseignements importants pour l'avenir de la protection sociale de la population européenne.

Cet inventaire (*cfr. Tableau 12*) met, tout d'abord, en évidence une réduction importante du risque de pauvreté parmi les personnes considérées, **traditionnellement**, comme les plus vulnérables à cet égard (personnes âgées vivant seules ou en couple). Assurément, ce résultat doit être mis à l'actif de la protection sociale actuelle. La pérennité de ce bon résultat pourrait cependant être remise en question du fait de l'élargissement des effectifs de personnes âgées attendu dans tous les pays européens et, aussi, en raison des problèmes de dépenses et de financement qui en découlent pour la protection sociale.

Cet inventaire souligne ensuite une série d'inadaptations de nos régimes de protection sociale aux conditions socio-économiques actuelles.

Fait aggravant, ces problèmes semblent apparaître dans **tous les pays examinés**. Dans le contexte actuel, on peut dire que toutes configurations des ménages suivantes se caractérisent par un risque élevé de pauvreté:

- familles nombreuses
- familles monoparentales
- ménages dont la personne de référence est divorcée ou séparée
- ménages dont la personne de référence est au chômage ou invalide
- jeunes ménages (chef de ménage âgé de 16 à 24 ans; à l'exclusion de la Grèce et, sans-doute de l'Espagne).

En majorité, ces profils se rapportent à des situations marquées par une rupture vis-à-vis des réseaux traditionnels d'intégration (et de protection) sociale: la famille et le travail.

Ces situations révèlent les difficultés d'ajustement qu'éprouvent de plus en plus les régimes de protection sociale face aux transformations récentes de notre organisation sociale. Elles indiquent aussi la relative impuissance de ces régimes à masquer les fractures consécutives aux crises économiques que nos pays ont connues au cours des 20 dernières années.

Enfin, il reste à souligner que ces différents signes n'affectent ni un groupe particulier de pays, ni des régimes particuliers de protection sociale; ils traversent, au contraire, tous les pays examinés.

C'est dans ce sens que l'on peut parler d'une réelle communauté d'intérêts qui doit être reconnue au-delà des dissemblances présentes ou passées des modèles de protection sociale.

Tableau 11: Pourcentage de ménages pauvres, selon les caractéristiques de composition de ces ménages et de la personne de référence (chef de ménage)

EUROPASS	BEL 1986	NL 1986	LUX 1986	IRL 1987	CATA 1988	GR 1988
All households	5.7	7.2	7.6	17.2	15.1	19.9
1) Type of HH.						
single elderly	6.4	1.6	7.1	3.0	29.3	24.1
single active	5.4	8.5	7.0	20.3	10.1	7.4
- 2 elderly	7.5	3.2	11.5	8.4	30.2	33.7
- 1 active, 1 elderly	4.1	3.2	7.8	11.3	17.1	19.3
- 2 actives	3.0	2.8	3.7	11.5	8.6	14.0
- 2 actives, + 1 child	2.7	4.5	5.2	17.1	5.5	10.3
- + 2 children	6.4	10.8	7.5	19.2	14.5	14.4
- + 3 children	10.7	19.1	17.4	34.3	17.7	37.6
- one active, + 1 child	11.7	3.3	(25.6)	(19.3)	(23.8)	30.3
- one active, + 2 children	17.3	14.0	(32.9)	61.0	(18.2)	24.2
2) Sex of head of HH.						
male	5.5	7.3	7.1	18.8	13.6	19.7
female	7.3	6.9	9.0	16.1	23.4	21.1
3) Age of head of HH.						
16-24 years	19.8	19.5	17.6	31.4	7.9	10.9
25-49	5.3	8.6	6.9	21.8	12.6	17.9
50-64	3.8	4.0	7.5	16.4	14.5	18.1
65-74	6.9	2.4	7.6	8.4	18.2	
75 years and more	8.3	2.5	7.8	4.1	36.9	29.0
4) Marital status of HH. head						
married	5.3	7.2	7.6	19.0	13.8	20.8
unmarried	7.3	9.5	9.1	15.6	10.1	8.4
widow(er)	6.4	2.3	5.3	6.6	27.3	22.0
divorced/separated	(8.1)	8.5	11.6	33.1	21.2	27.0
5) Activity of HH. head						
employed	2.1	5.2	5.5	11.9	9.0	19.1
not employed	11.0	-	11.0	24.4	28.5	-
# retired	6.3	2.4	7.4	7.9	22.1	21.7
# unemployed	31.3	19.5	(40.9)	58.9	43.5	36.4
# sick/disabled	14.3	10.0	19.6	24.4	40.7	17.0
# other	28.2	36.1	10.5	13.0	28.9	-

Source: EUROPASS

Tableau 11: Pourcentage de ménages pauvres, selon les caractéristiques de composition de ces ménages et de la personne de référence (chef de ménage)

(suite)

L.I.S.	France 1984	Italy 1986	U.K. 1986	Germ. 1984	USA 1986
All households	15.4	17.9	12.0	12.8	24.8
1) Type of HH.					
single elderly	7.9	23.8	4.8	12.3	41.3
single active	16.6	12.0	8.8	14.3	18.5
- 2 elderly	1.4	9.7	8.8	15.6	20.6
- 1 active, 1 elderly	8.9	13.3	7.2	16.8	22.7
- 2 actives	12.8	9.0	8.2	5.2	12.6
- 2 actives, + 1 child	13.5	11.1	14.8	12.3	19.3
- + 2 children	16.6	19.2	19.4	18.7	22.7
- + 3 children	31.7	37.2	33.3	26.2	44.2
- one active, + 1 child	17.3	19.8	13.9	29.1	51.2
- one active, + 2 children	33.0	23.3	36.0	50.6	71.3
2) Sex of head of HH.					
male	15.7	17.5	12.4	11.8	18.8
female	14.4	20.1	10.8	16.8	41.2
3) Age of head of HH.					
16-24 years	19.2	40.8	18.5	29.3	37.9
25-49	16.1	16.2	15.4	12.8	22.3
50-64	20.5	18.4	9.2	9.2	20.5
65-74	7.2	17.4	7.4	10.0	26.3
75 years and more	7.0	23.8	6.6	18.3	40.4
4) Marital status of HH. head					
married	16.0	-	13.5	11.6	18.5
unmarried	15.9	-)	15.0	28.8
widow(er)	10.7	-)9.6	13.8	39.0
divorced/separated	17.8	-)	11.6	32.5
5) Activity of HH. head					
employed	-	15.5	7.6	-	16.2
not employed	-	-	-	-	-
# retired	-	21.2	6.9	-	-
# unemployed	-	58.8	-	-	48.2
# sick/disabled	-	-	-	-	57.0
# other	-	-	-	-	58.4

Source: L.I.S.

Tableau 12: **Evaluation du risque de pauvreté pour certaines configurations de ménages**
(Taux moyen de pauvreté par pays = 100)

PAYS	Mén. isolés		Familles		CM= Fem.	jeunes mén. 16-24	Mén. âgés 65&+	le C.M. est			Marc du Travail	
	Actifs	Agés	Nbr.	Mono				Célib	div/sép	veuf	Chômeur	retraité
B	95	112	188	303	128	347	121*	128	142	112	549	110
NL	118	22	265	194	96	270	33	132	118	32	271	33
LUX	92	93	229	337	118	232	100*	120	153	70	(538)	97
Irl	118	17	199	355	94	183	49*	91	192	38	342	46
Cata	67	194	117	158	155	52	244**	67	140	181	288	146
Grè.	37	121	189	152	106	55	146	42	136	111	183	109
Fr	108	51	206	214	94	125	47	103	116	69	-	-
It	67	133	208	130	112	228	133*	-	-	-	328	118
UK	73	40	277	300	90	154	62*	< - -	80	- - >	-	57
RFA	112	96	205	395	131	229	143**	117	91	108	-	-
USA	75	167	178	288	166	153	163**	116	131	157	194	-

* ménages: C.M. âgé de 65 à 74 ans

** ménages: C.M. âgé de 75 ans et plus

Liste des publications du panel socio-économique des ménages "Liewen zu Lëtzebuerg"

- **Méthodologie générale & répertoire des variables** - Année d'enquête: 1985 (Première vague).
Document PSELL n° 1 - P. DICKES, P. HAUSMAN, A. KERGER -1987.
- **L'état de la pauvreté au Grand-Duché de Luxembourg.**
Document PSELL n° 2 - F. COURTOIS, P. HAUSMAN (1987).
- **Description des niveaux de vie et de bien-être économique dans les ménages résidant au Luxembourg** - Année 1985-1987. Document PSELL n° 3 P. HAUSMAN (1987).
- **Niveaux de vie et de bien-être économique des ménages en 1985: principaux résultats en 1985.** Document PSELL n° 4 P. HAUSMAN (1987).
- **Un indicateur pour mesurer la pauvreté objective: théorie et application dans la première vague du panel socio-économique Luxembourgeois - 1985.** Document PSELL n° 5, P. DICKES (1987).
- **Un indicateur pour mesurer la pauvreté subjective. Théorie et application dans la première vague du panel socio-économique luxembourgeois : année d'enquête 1985 (première vague).** Document PSELL n° 6 P. DICKES (1987).
- **Pratique de l'échelonnement multidimensionnel.**
Document PSELL n° 7 P. DICKES, J. TOURNOIS (1989).
- **Pauvreté et conditions d'existence: théories, modèles et mesures.**
Document PSELL n° 8, P. DICKES (1989).
- **Logistique & documentation - Principes d'organisation de la documentation dans le panel.**
Document PSELL n° 9 J. TOURNOIS (1988).
- **Documentation transversale des variables 1985: première vague.**
Document PSELL n° 10. J. TOURNOIS (1988).
- **Evolution d'un groupe de ménages pauvres entre 1985 et 1987.**
Document PSELL n° 11. A. WAGNER (1989).
- **Description statistique des variables du questionnaire -1986- (deuxième vague).**
Document PSELL n° 12. A. KERGER, R. DE WEVER (1988).
- **Activité féminine, isolement et prestations familiales: un premier parallèle Luxembourg-Lorraine - Annexes.** Document PSELL n° 13. J.C.RAY, B.JEANDIDIER, S.CARVOYEUR (1990).
- **Le mode d'échantillonnage du panel "Liewen zu Lëtzebuerg" - Bilan des deux premières vagues.** Document PSELL n° 14. P.HAUSMAN (1990).
- **Analyse des données irlandaises (enquête pilote -1987) pour construire une échelle de pauvreté.** Document PSELL n° 15. P.DICKES (1988).

- **La collecte des données en 1986** - Elaboration du questionnaire, déroulement de l'enquête, opérations de chiffrage. Document PSELL n° 16. A.KERGER (1989).
- **Organisation der Daten des Luxemburger Haushaltspanels.** (Eingabe, Speicherung und Analyse von Paneldaten). Document PSELL n° 17. G.SCHMAUS (1990) - (version anglaise: 17a).
- **MNDr, partition évaluée selon la méthode de Roubens et Libert.**
Document PSELL n° 18. B.GAILLY (1989).
- **Dispositif des pondérations individuelles et des pondérations des ménages en 1985 et 1986.**
Document PSELL n° 19; B.GAILLY, P.HAUSMAN (1990).
- **Les modes de garde des jeunes enfants.**
Document PSELL n° 20. A.AUBRUN, P.HAUSMAN (1990).
- **Les indicateurs sociaux de pauvreté: Tableaux de base et documentation.**
Document PSELL n° 21. P.HAUSMAN (1990).
- **Les personnes âgées et/ou retraitées au Luxembourg: leur environnement familial et leurs réseaux de solidarité.** Document PSELL n° 22. P.HAUSMAN, G.SCHABER (1991).
- **Examen des effets du phénomène d'attrition sur l'étude des revenus et de l'emploi - Années de références: 1985, 1986 et 1987.** Document PSELL n° 23 P.HAUSMAN, B.GAILLY (1990).
- **La constitution des fichiers de référence, nécessaire à l'étude du phénomène d'attrition.**
Document PSELL n° 24 R.DE WEVER (1990).
- **Dispositif des pondérations individuelles et des pondérations des ménages en 1985 et 1987.** Document PSELL n° 25. B.GAILLY, P.HAUSMAN (1990).
- **Bilan de l'attrition au cours des trois premières vagues d'enquêtes: 1985/1986/1987.**
Document PSELL n° 26 B.GAILLY, P.HAUSMAN (1990).
- **Imputation des revenus manquants dans le panel socio-économique luxembourgeois.**
Document PSELL n° 27 P.HAUSMAN (1990).
- **"PSELLDOC" Système documentaire pour le panel Luxembourgeois.**
Document PSELL n° 28. J.J.WESTER avec la collaboration de A.AUBRUN (1990).
- **Le déroulement de la collecte en 1987. Elaboration du questionnaire, déroulement de l'enquête, opération de chiffrage.** Document PSELL n° 29. A.KERGER (1990).
- **La production des données: Vague 1988-1990.**
Document PSELL n° 30. A.KERGER (1990).
- **Description statistique des variables du questionnaire -1987- Troisième vague.**
Document PSELL n° 31. R.DE WEVER, A.KERGER (1991).
- **Les ménages de retraités et les ménages d'actifs** - Comparaison des niveaux de vie et des niveaux de dépenses. Document PSELL n° 34. P.HAUSMAN, A.AUBRUN, A.KERGER (1991).

- **Situation der Arbeitslosen in Luxemburg.** Document PSELL n° 35. G.SCHMAUS(1991).
- **La recherche sur la pauvreté au Grand-Duché de Luxembourg.**
Document PSELL 36. A.WAGNER (1990).
- **La distribution des revenus entre ménages en 1986 - Une comparaison de statistiques Luxembourg - Lorraine - Belgique.** Document PSELL n° 38. B.DELVAUX (1991).
- **Efficacité de la sécurité sociale dans la lutte contre la pauvreté.**
Document PSELL n° 39. HAUSMAN P.
- **Dispositif des pondérations individuelles et des pondérations des ménages de 1985 à 1988.**
Document PSELL n° 40. B.GAILLY (1991).
- **Projet de recommandation du conseil portant sur les critères communs relatifs à des ressources et prestations suffisantes dans les systèmes de protection sociale. Rapport préparatoire relatif au dispositif de suivi.** Document PSELL n° 42. J.C.BROWN, A.WAGNER avec la collaboration de: P. HAUSMAN, A.KERGER, G.MENARD (1991).
- **La loi sur le Revenu Minimum Garanti. Quelques avis du public.**
Document PSELL n° 43. A.WAGNER (1992).
- **L'endettement des ménages au Luxembourg 1985 -1989.**
Document PSELL n° 45. B.GAILLY, P.HAUSMAN (1992).
- **Les femmes au Grand-Duché de Luxembourg: Démographie-Famille I.**
Document PSELL n° 46. P.HAUSMAN avec la collaboration de M. Langers (STATEC) et du Ministère de la Famille et de la Solidarité (1992).
- **Les femmes au Grand-Duché de Luxembourg: Revenus-Conditions de vie II.**
Document PSELL n° 47. P.HAUSMAN, J.VECERNIK avec la collaboration du Ministère de la Famille et de la Solidarité (1992).
- **Dispositif des pondérations individuelles et des pondérations des ménages de 1985 à 1989.**
Document PSELL n° 48. B.GAILLY (1992).
- **Les Effets de la Protection Sociale dans la Communauté Européenne. Contribution au programme "Convergence en matière de Protection Sociale" (Commission C.E., DG V).**
Document PSELL n° 50. P.HAUSMAN (1993) .
- **Situation démographique de l'Europe des Douze -EUR12.**
Document PSELL n° 51. P.HAUSMAN (1993).